



**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE DES ÎLES DE
GUADELOUPE
DU 22 MARS 2024**

Le 22 mars 2024 de l'an deux mille vingt-quatre, à huit heures trente, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'ARB-IG, pour la deuxième réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqué par courrier, en date du 10 mars 2024.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence).

Quorum

- Les membres titulaires présents et prenant part aux votes : 9
- Les membres suppléments présents et prenant part aux votes : 7
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 1
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 5
 - Jean-Marie SCHMIDER, DRFIP Guadeloupe
 - Ambroise Kanell, Responsable du pôle d'appui aux acteurs de l'ARB-IG
 - Annie-Claude COLAS Assistante de direction
 - Julien GERARD, Responsable du pôle animation/sensibilisation
 - Marc GAYOT, Responsable du conservatoire botanique
 - Fabien BARTHELAT, Délégué territorial de l'OFB aux Antilles
 - Jim LAPIN, Conseiller Régional
 - Maeva GOVINDIN, Responsable Biodiversité Région Guadeloupe

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré conjointement par l'assistante administratif.

La Présidente, Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA.

La Présidente accueille les participants et en remerciant de leur présence pour ce deuxième conseil d'administration de l'année 2024. Elle souligne l'importance de cette réunion qui portera notamment sur le vote des documents budgétaires pour l'année en cours.

La Présidente rappelle aux administrateurs qu'ils ont reçu les dossiers préparatoires. Elle mentionne en particulier un document sur le rapport d'activité qui a été renvoyé ce matin avec la version définitive.

Elle exprime sa gratitude envers sa collègue, Madame Marie-Luce PENCHARD, Présidente du Conseil du Grand Port Maritime, pour avoir mis à disposition les locaux du Grand Port ce matin et ainsi permettre la délocalisation de la réunion. Elle ajoute que tout administrateur souhaitant proposer un autre lieu pour une délocalisation future est invité à le faire savoir.

Madame PENCHARD remercie la Présidente pour ses propos partage quelques mots sur la collaboration fructueuse entre les deux entités, notamment sur les projets liés à la biodiversité. Elle exprime sa satisfaction de voir le Grand Port devenir membre du Conseil d'Administration afin de renforcer les actions communes dans ce domaine vital.

La Présidente adresse ses remerciements à Madame PENCHARD et exprime sa gratitude envers les membres présents et souligne que l'agence prend de l'ampleur.

La Présidente mentionne également avoir rencontré récemment l'Agence Néocalédonienne de la Biodiversité lors de son périple. Cette jeune agence manifeste un fort désir de collaboration. Madame la Présidente a transmis les coordonnées de Kanell AMBROISE et il est envisagé d'élargir le Club des ARB d'Outre-Mers avec leur participation. La Nouvelle-Calédonie étant une collectivité française sous le statut de l'article 74, et donc autonome, cette collaboration revêt une importance particulière.

La Présidente souligne que la réputation de notre agence est en pleine expansion, ce qui est très positif pour les activités futures.

La Présidente souhaite dès à présent remercier toute l'équipe de l'ARB. Le directeur, Monsieur Nicolas DIAZ, étant en arrêt maladie prolongé jusqu'au 5 avril, elle exprime sa reconnaissance envers Kanell AMBROISE qui assure la direction par intérim avec brio. Elle adresse également ses remerciements aux responsables administratifs : Marc GAYOT, Catherine HERMANT, Julien GERARD, ainsi qu'à Annie-Claude COLAS, l'assistante de gestion administrative, pour le travail dans la production des documents en temps et en heure.

La Présidente exprime également sa reconnaissance envers l'agent comptable, Monsieur SCHMIDER, pour sa précieuse contribution. Sa présence attentive et son dialogue enrichissant apportent une réelle valeur ajoutée lors de nos délibérations et qui aident à prendre des décisions éclairées. Elle souligne l'agrément de pouvoir travailler dans de telles conditions.

La Présidente informe que Nicolas DIAZ, le Directeur de l'ARB-IG, sera absent jusqu'au 5 avril et qu'à ce stade, il n'y a pas de certitude quant à son retour. L'équipe est mobilisée et poursuit les missions comme prévu. Elle rappelle, comme l'a fait Kanell, que cette année est marquée par l'expédition océanographique terrestre et maritime à venir, où toutes les administrations de l'agence seront également impliquées. Elle annonce que Monsieur Jean-Marie PILI souhaite prendre la parole.

Monsieur Jean-Marie PILIE demande à Madame la Présidente de fournir des éclaircissements sur les raisons de l'absence prolongée de Monsieur DIAZ.

La Présidente précise que la nature de l'indisponibilité de Monsieur DIAZ relève du domaine privé et qu'elle ne peut pas divulguer les détails.

Monsieur Jean-Marie PILI demande alors si la communication concernant cette absence est assurée.

La Présidente affirme qu'elle et le directeur communiquent sur la situation

Arrivée de Sophie BEDEL du parc.

La Présidente ajoute que cette situation nécessite en tout cas une prolongation de son arrêt maladie.

JIM LAPIN rejoint également la séance

La Présidente présente alors l'ordre du jour :

Pour information :

1. Information sur la direction de l'ARB-IG

Pour délibération :

2. Approbation du PV du conseil d'administration de l'ARB-IG du 6 décembre 2023
3. Approbation du PV du conseil d'administration de l'ARB-IG du 1^{er} mars 2024
4. Approbation du compte de gestion 2023

5. Approbation du compte administratif 2023

6. Affectation des résultats

7. Budget 2024

8. Adoption du RA 2023

9. Retrait délibération 2023-21

10. Proposition d'un nouvel adhérent

11. Modification des statuts

Points pour information :

12. Récapitulatif des engagements passés par le directeur de l'ARB-IG et la directrice par intérim depuis le CA du 1^{er} mars

13. Calendrier des prochains conseils d'administration

14. Logo du conservatoire botanique et du conservatoire botanique agréé

Questions diverses

La Présidente aborde un point d'information concernant le futur logo du Conservatoire Botanique agréé, qui répond à des normes particulières. Elle demande l'approbation pour présenter ce futur logo.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou questions.

En l'absence de remarques, **la Présidente** soumet au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (5titulaires + 4 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	1titulaire	

Nombres de Votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

Point N°01 : Situation de la Direction de l'ARB-IG

Le directeur de l'ARB-IG, Monsieur Nicolas DIAZ, est en arrêt maladie jusqu'au 05 avril 2024 inclus.

Point N°02 : Approbation du PV du Conseil Administratif de l'ARB-IG du 06 décembre 2023

Le 6 décembre 2023 de l'an deux mille vingt-trois, à huit heures trente, s'est tenue la cinquième réunion du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe.

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis avec la convocation du 24 novembre 2023.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des amendements et soumet le projet au vote.

Sophie BEDEL indique qu'elle a le pouvoir de Mylène MUSQUET.

La Présidente confirme avoir reçu l'information.

En l'absence de remarques, **la Présidente** soumet l'adoption du PV du Conseil d'administration du 06 décembre 2023 au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE

Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	9 (5titulaires + 4 suppléants)
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)
Représenté (pouvoir)	1titulaire

Nombres de Votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point N°03 : Approbation du PV du Conseil Administratif du 1^{er} mars 2024

Le 1^{er} mars 2024 s'est tenue la première réunion du Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe en 2024.

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis avec la convocation du 15 février 2024.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de cette réunion, lors duquel le rapport d'orientation budgétaire a été principalement discuté.

La Présidente demande s'il y a des remarques.

Monsieur Fabien BARTHELAT fait une remarque concernant deux fautes de frappe en pages 11 et 12.

La Présidente demande de prendre en compte les modifications apportées.

En l'absence d'autre remarque, **la Présidente** soumet le PV du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2024 au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	9 (5titulaires + 4 suppléants)
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)
Représenté (pouvoir)	1titulaire

Nombres de Votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

Point N°04 : Approbation du compte de gestion 2023

La Présidente précise qu'avant d'aborder les propositions budgétaires, Kanell AMBROISE, rappellera le processus.

Madame Kanell AMBROISE rappelle le processus et explique que nous allons d'abord adopter le compte de gestion, celui-ci étant géré par le payeur régional, ici représenté par Monsieur SCHMIDER et précise que le compte administratif, qui doit être identique au compte de gestion. La difficulté rencontrée est qu'en tant qu'EPCE, l'ordonnateur n'est pas l'élu qui a voix au Conseil d'Administration. L'élu qui a voix au CA est la Présidente, tandis que l'ordonnateur est la direction.

Kanell AMBROISE afin d'éviter tout risque juridique propose que la Présidente et elle-même sortent de la salle pour le vote du compte administratif et de l'affectation des résultats et précise que cette procédure a été conseillée par le cabinet juridique STRATORIAL.

La Présidente, ainsi, stipule que pour le compte administratif, Madame AMBROISE, ainsi qu'elle-même participeront aux débats mais au moment du vote sortiront de la salle.

La Présidente stipule que L'OFB, en tant que Vice-Président, présidera le vote pour le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats.

La présidente partage le compte de gestion.

Monsieur SCHMIDER salue tout le monde et stipule qu'il présentera le compte de gestion, au nom du payeur régional Madame BELLIN. Il se présente en précisant qu'il n'est pas agent comptable, mais conseiller aux décideurs locaux de la région et du département de la Guadeloupe, ainsi que des entités associées dont l'ARB-IG. Il précise que le compte de gestion doit coïncider avec le compte administratif, comme rappelé précédemment.

Cette année, le compte de gestion présente un résultat déficitaire.

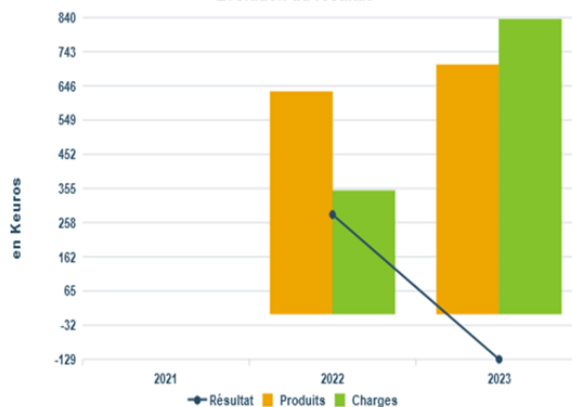
Monsieur SCHMIDER détaille :

- Section de fonctionnement : 706 164 € de recettes, principalement des subventions, et 835 000 € de dépenses, soit un déficit de fonctionnement de 129 195 €. L'année dernière, il y avait un excédent de 281 000 €.
- Section d'investissement : un excédent de 104 032,90 € de recettes et 78 294,78 € de dépenses, soit un déficit de 203 457,62 €. L'année précédente, l'agence présentait un excédent de 230 858,12 € en 2022.
- Le cumul des deux années, en tenant compte des affectations des résultats de l'année précédente, s'élève à 607 090,05 € contre 760 858,12 € en 2022, marquant une légère baisse de 20%.

Tableau de calcul du résultat

Produits de fonctionnement	706 164
Charges de fonctionnement	-835 360
Résultat de l'exercice	-129 196

Evolution du résultat



Le résultat d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement en 2023 sont constituées par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement au compte 1068 pour 50 310 € 45.

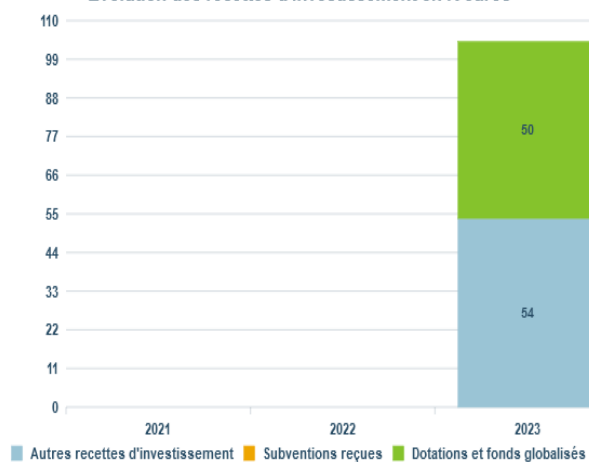
Pour le reste, il s'agit des amortissements (16 440 € 55) et des régularisations d'écritures.

Réalisation des recettes d'investissement en euros en 2023

	Montant	Taux de réalisation *
Dotations et fonds globalisés	50 310	100%
Autres recettes d'investissement	53 722	94%
Total	104 033	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des recettes d'investissement en K euros



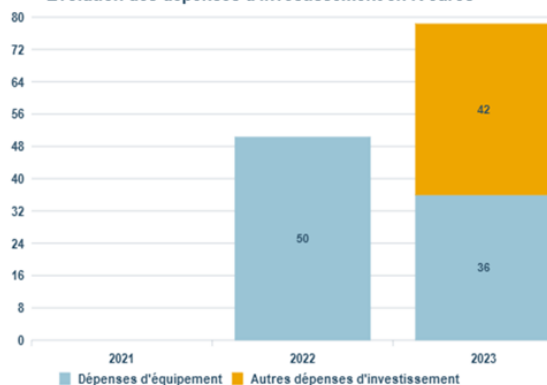
Les dépenses d'investissement :

Réalisation des dépenses d'investissement en euros en 2023

	Montant	Taux de réalisation *
Dépenses d'équipement	36 013	12%
Autres dépenses d'investissement	42 282	100%
Total	78 295	

*dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des dépenses d'investissement en K euros



Monsieur SCHMIDER présente les dépenses d'investissements, il souligne l'augmentation du nombre d'emplois à l'ARB-IG, nécessitant l'équipement des nouveaux membres pour l'exercice 2023 ainsi que le nouveau siège, la villa NIRIN à Gourbeyre, incluant des frais pour équiper le personnel en matériel informatique et téléphones portables pour un montant de 73 294 € 98, puis un cautionnement de 5 000 € versé à la région Guadeloupe suite au déménagement. Cela constitue un total de 78 294 € 98.

Le taux de réalisation de ces dépenses par rapport aux crédits inscrits au Budget est de 80%.

Les recettes de fonctionnement :

Monsieur SCHMIDER continue concernant les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 706 164 € pour 2023, principalement composées de subventions tripartites : OFB et région Guadeloupe à hauteur de 300 000 € chacune. Il est possible que le département contribue 200 000 €

La Présidente affirme dès cette année pour la contribution du Département.

Monsieur SCHMIDER poursuit en précisant qu'elle sera incluse dans la présentation du compte de l'année prochaine. Et puis la DEAL, versant 30 000 € et une subvention supplémentaire pour la préfiguration du conservatoire botanique de Guadeloupe.

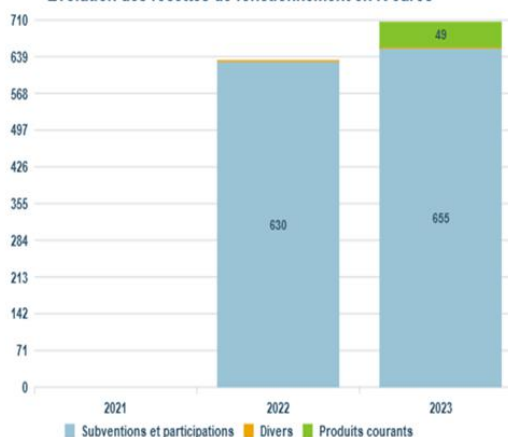
Monsieur SCHMIDER précise qu'il y a également des subventions versées par l'AFB pour les grandes opérations du projet "La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe", une opération menée conjointement avec le Muséum d'Histoire Naturelle, comme exposé lors du dernier Conseil d'Administration.

Réalisation des recettes de fonctionnement en euros en 2023

	Montant	Taux de réalisation *
Subventions et participations	655 000	96%
Produits courants	48 880	inférieur à 1%
Divers	2 284	22%
Total	706 164	

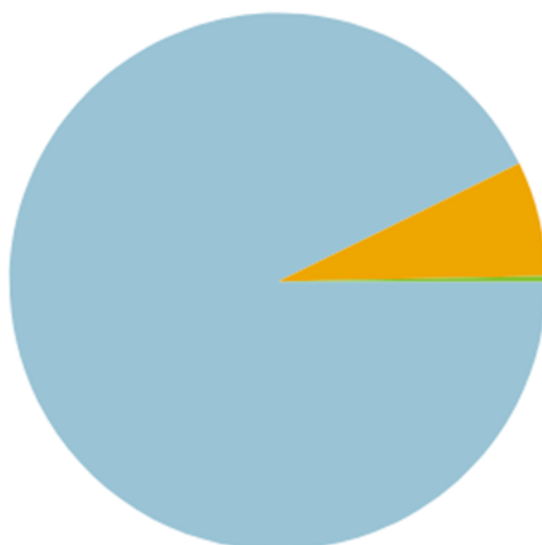
*recettes effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des recettes de fonctionnement en K euros



Structure des recettes de fonctionnement en euros en 2023

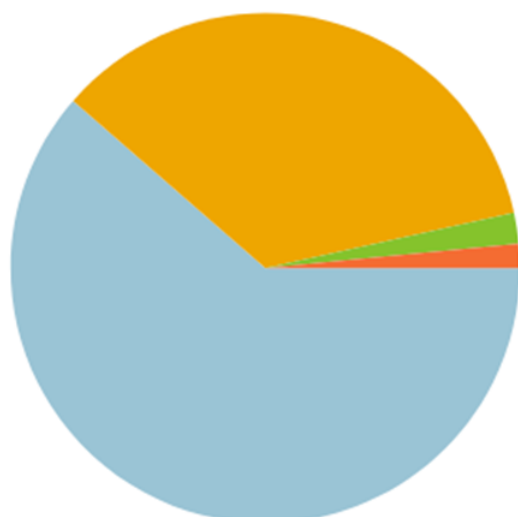
Montant des recettes de fonctionnement : 706 164 euros



● Subventions et participations	93 %
● Produits courants	7 %
● Divers	0 %

Structure des dépenses de fonctionnement en euros en 2023

Montant des dépenses de fonctionnement : 835 360 euros



● Charges de personnel	61 %
● Charges à caractère général	35 %
● Divers	2 %
● Charges de gestion courante	2 %

Les dépenses de fonctionnement :

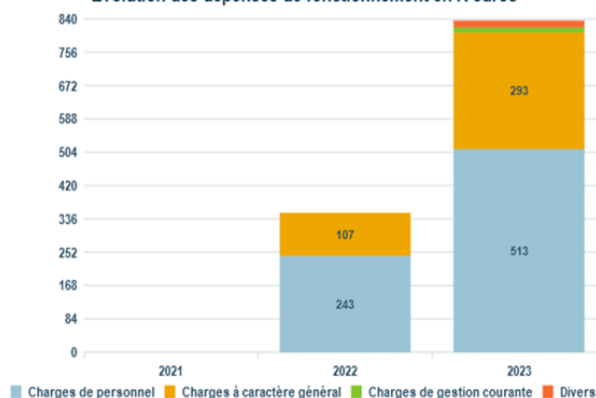
Monsieur SCHIMDER poursuit sur les dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à 835 359 €, dont 61% sont des dépenses de personnel pour 14 employés au 31 décembre 2023, ayant doublé par rapport à 2022 en raison du recrutement de 7 ingénieurs et 1 chargé de communication. Les dépenses à caractère général incluent des loyers, des locations de voitures, l'entretien des locaux et du jardin, ainsi que des fournitures de bureau. Le taux de réalisation des dépenses de personnel est de 70%, et celui des dépenses à caractère général est de 68%.

Réalisation des dépenses de fonctionnement en euros en 2023

	Montant	Taux de réalisation *
Charges à caractère général	293 318	68%
Charges de personnel	512 817	70%
Charges de gestion courante	12 783	61%
Divers	16 441	82%
Total	835 360	

*dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des dépenses de fonctionnement en K euros



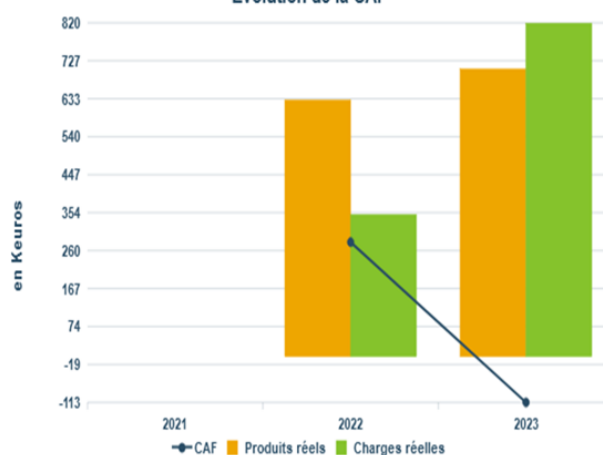
Les financements des investissements :

Monsieur SCHIMDER à noté qu'en 2023, l'ARB a passé les amortissements de l'année et aussi ceux de l'année précédente qui avaient été omis. Il souligne que l'épargne brute et la capacité d'autofinancement sont négatives en raison d'un retard dans l'attribution des fonds FEDER, comme mentionné dans le rapport budgétaire précédent, ainsi il y a 422 000€ de dépenses éligibles qui ont déjà été engagées par l'agence, ce qui a entraîné un déficit du compte de gestion. Cependant, ce déficit s'explique par ces circonstances et donc Monsieur SCIMDER stipule que cela ne peut donc être qualifié d'inquiétant. La CAF (Capacité d'Autofinancement) est donc négative, en raison d'une insuffisance d'autofinancement de 112 755 €.

Tableau de calcul de la CAF

Résultat de l'exercice	-129 196
- produits de cession des immobilisations	-0
+ dotation aux amortissements et provisions	16 441
- reprises sur amortissements et provisions	-0
+ autres charges calculées	0
- autres produits calculés	-0
Capacité d'autofinancement brute	-112 755
- remboursement de dettes bancaires et assimilées	-0
Capacité d'autofinancement nette	-112 755

Evolution de la CAF

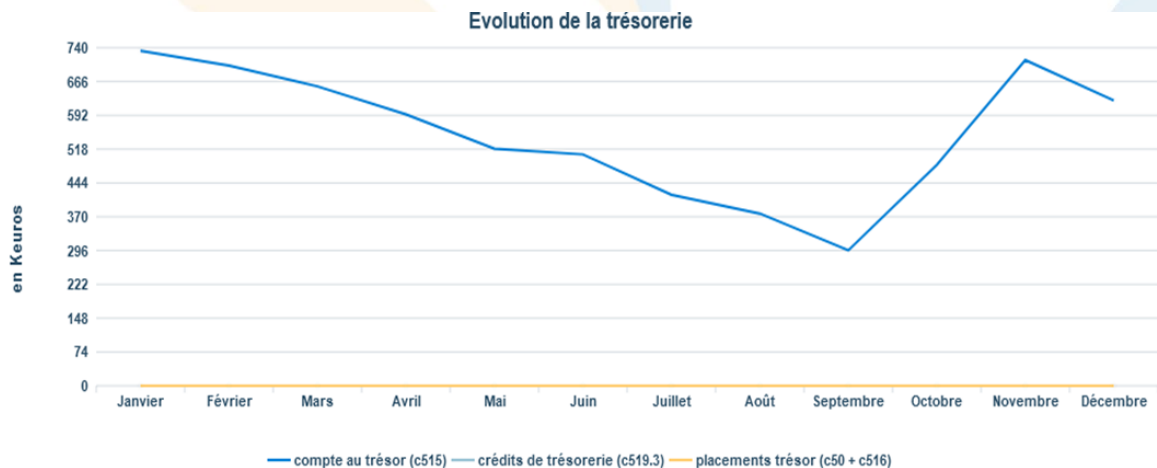


Monsieur SCHMIDER mentionne des éléments du comptable public, l'agence Régionale de la Biodiversité des îles de Guadeloupe termine l'année 2023, avec une trésorerie de 624 640€22, 532 mandats ont été émis ainsi que 23 titres. Il n'y a pas de titres non recouverts.

Monsieur SCHMIDER souhaite également ajouter une remarque concernant le délai global de paiement. Il souligne l'importance du délai global de paiement pour l'économie guadeloupéenne, indiquant que les entités publiques doivent réduire autant que possible leurs délais de paiement afin de stimuler l'économie locale. Il mentionne que les entreprises doivent être payées le plus

rapidement possible, en tenant compte des difficultés de trésorerie rencontrées par les différentes entités publiques.

Monsieur SCHMIDER à cet égard, signale que l'ARB-IG affiche un très bon délai global de paiement, rappelant qu'il était de 5,49 jours au 31 décembre 2023. Il considère cette performance comme remarquable, précisant que ce délai inclut à la fois le délai de l'ordonnateur et celui du comptable. Soulignant que le délai comptable est de 3,6 jours, il met en évidence le fait que le délai de l'ordonnateur est inférieur à 2 jours. Il tient à souligner cette performance importante, soulignant qu'il s'agit d'une priorité pour la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) que les délais de paiement des entités publiques soient aussi courts que possible.



Monsieur SCHMIDER conclut en précisant que le compte administratif qui sera présenté ultérieurement est en concordance avec le compte de gestion. Il termine ainsi son intervention.

La Présidente remercie Monsieur SCHMIDER pour son intervention et met le compte de gestion en débat et demande s'il y a des demandes de prise de parole ou des demandes d'informations.

Madame Marie-Luce PENCHARD intervient pour soulever deux points :

1. Postes de dépenses "divers" : Elle remarque que des montants significatifs sont inscrits sous des postes intitulés "divers" et propose de ventiler ces dépenses dans les comptes appropriés pour une meilleure transparence.
2. Recettes alternatives : Elle demande quelles recettes autres que les subventions peuvent être envisagées pour améliorer la capacité d'autofinancement de l'agence, soulignant l'importance de prévoir des recettes alternatives pour assurer la pérennité de l'ARB.

La présidente souligne que les ARB sont des entités jeunes qui dépendent principalement des subventions pour fonctionner. Cependant, elle expose clairement l'objectif à long terme de l'agence, qui est de diversifier ses sources de revenus. Elle met en avant les efforts déjà entrepris dans cette direction, notamment par les responsables tels que Marc GAYOT, qui ont déposé des dossiers pour obtenir des financements auprès de programmes tels que Best Lives. Elle reconnaît que la majorité des projets de l'ARB sont actuellement financés par le FEDER, ce qui permet de réaliser les missions de l'agence.

La présidente souligne également la nécessité de créer un nouveau service pour répondre à la forte demande des entreprises, notamment dans le cadre de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser). Elle mentionne que Marc Gayot et Catherine Hermant sont déjà submergés de

demandes et que des réflexions sont en cours avec Kanell pour mettre en place ce nouveau service. De plus, elle mentionne avoir été sollicitée par le référent national ERC, qui doit se rendre en Guadeloupe pour explorer les possibilités de collaboration. Elle précise que cela pourrait prendre la forme d'un nouveau pôle, soit indépendant, soit en synergie avec le pôle de Catherine Hermant et Marc Gayot, comprenant l'observatoire botanique et l'observatoire régional. Cette démarche vise à répondre à l'important volume de demandes des entreprises concernant la séquence ERC, qui pourrait constituer une source de revenus supplémentaire pour l'agence.

La Présidente mentionne également les efforts déployés par l'ARB pour obtenir des financements supplémentaires, malgré les retards dans les versements du FEDER. Elle souligne l'importance de maintenir le cap même en l'absence de ces financements, tout en affirmant la volonté de l'agence de rechercher activement de nouvelles sources de revenus pour assurer sa pérennité financière. Elle met en avant les partenariats avec les entreprises comme une voie prometteuse pour augmenter les recettes de l'agence. Elle cite une entreprise (Decathlon) ayant le label "Entreprise engagée pour la nature" répondant à un certain nombre de critères, et souligne l'engouement croissant des entreprises pour la transition écologique. Elle exprime sa confiance dans la capacité de l'ARB à obtenir davantage de financements grâce à ces partenariats, tout en restant vigilante quant à l'équilibre financier de l'agence.

La Présidente souligne l'importance de maintenir les subventions tout en explorant d'autres voies de financement. Elle mentionne que le département devrait voter une subvention supplémentaire de 200 000 €, portant le total des subventions à 830 000 €. Toutefois, elle insiste sur la nécessité d'explorer des recettes alternatives pour couvrir les années difficiles ou les avances nécessaires pour des projets financés par les fonds européens, comme vue avec le FEDER.

La présidente met en évidence un constat important : l'appétit grandissant des entreprises pour la transition écologique. Elle explique que cette tendance, bien qu'ayant peut-être mis du temps à se développer, est désormais perceptible, notamment à travers des initiatives telles que le Messenas du projet la planète revisitée. Au début, les attentes concernant les financements provenant des entreprises étaient modestes, avec une estimation d'environ 200 000 €. Cependant, elle souligne que si toutes les demandes formulées par l'ARB aboutissent, le montant des financements pourrait atteindre environ 300 000 €. Cela démontre clairement l'intérêt croissant des entreprises pour les projets liés à la transition écologique et confirme le potentiel de collaboration entre l'ARB et le secteur privé pour obtenir des financements supplémentaires.

Madame Marie-Luce PENCHARD soulève une question concernant le rôle de l'ARB dans le contexte du développement des missions liées à la transition écologique. Elle met en avant le fait que, au fur et à mesure que les missions de l'ARB se développent, l'agence accumule des informations riches et une expertise de plus en plus précieuse. Elle souligne que dans ce secteur, il devient crucial de pouvoir commercialiser cette expertise, car les contraintes environnementales seront de plus en plus déterminantes pour la réalisation de projets. Elle évoque également le potentiel économique de l'obtention de labels, qui peut permettre de gagner des parts de marché. Elle aborde la question du financement public en soulignant qu'à un certain point, les services publics peuvent atteindre leurs limites, surtout lorsque les exigences augmentent. Elle s'interroge sur la possibilité pour l'ARB d'avoir deux volets distincts dans ses missions : un volet axé sur le développement et la réalisation d'actions publiques, et un autre volet tourné vers la commercialisation de ses expertises. Elle évoque également la nécessité de créer des outils pour soutenir ce processus. Cette réflexion, selon elle, pourrait être appliquée à d'autres institutions telles que le conservatoire.

Madame Marie-Luce PENCHARD soulève ainsi la question de la gratuité des services publics, en mettant en avant le fait que dans un contexte où le secteur privé serait contraint de faire appel à des bureaux d'études ou à des scientifiques pour répondre à des exigences réglementaires, il serait normal que les services fournis par l'ARB soient rémunérés.

Monsieur SCHIMDER reprend la parole pour répondre aux remarques de Madame PENCHARD. Il reconnaît l'importance de détailler au maximum les dépenses, notamment depuis le passage à la nomenclature M54, ce qui a entraîné un éclatement des comptes. Il admet que lors d'un contrôle de la Cour des comptes, la manière dont les dépenses sont ventilées sera scrutée en premier lieu.

Sur le deuxième point, il acquiesce quant au fait qu'il n'y a pas d'inquiétude à court terme. Il souligne la nécessité de développer les sources de revenus de l'agence, mais il émet des réserves quant à la comparaison avec d'autres organismes, comme l'établissement public foncier. Il explique que cet organisme dispose d'une expertise qu'il peut monétiser, ce qui n'est peut-être pas directement applicable à l'ARB. Il met en avant la question de savoir si une monétisation à long terme est possible pour l'agence, tout en reconnaissant que l'exemple choisi n'est peut-être pas le plus pertinent.

Madame Marie-Luce PENCHARD répond en suggérant que le deuxième volet pourrait être constitué d'une expertise en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisation, ce qui permettrait à l'ARB de jouer un rôle de conseil dans ces domaines.

Monsieur SCHIMDER acquiesce.

Madame Marie-Luce PENCHARD souligne également que faire la classe au niveau communal est de plus en plus nécessaire, compte tenu de l'expertise croissante disponible à l'ARB.

La Présidente souligne que c'est Kanell AMBROISE qui accompagne les communes, précisant que c'est plus un rôle d'initiateur pour les aider à démarrer. Ensuite, les communes se dotent généralement d'un prestataire pour assurer le suivi. Elle insiste sur l'importance de maintenir une certaine liberté dans ce processus. Elle mentionne que Marc GAYOT est en charge du suivi, soulignant qu'il est essentiel de pouvoir identifier à la fois les aspects positifs et négatifs. Elle soulève l'équilibre délicat à trouver, où l'agence doit rester indépendante vis-à-vis des entreprises. En effet, il est crucial de pouvoir dire à une entreprise si ce qu'elle a mis en place a des impacts négatifs, tout en évitant une dépendance qui pourrait altérer cette liberté d'expression. Elle demande ensuite à Marc GAYOT s'il souhaite ajouter quelque chose.

Monsieur Marc GAYOT commence par aborder la question de l'indépendance, soulignant que le financement direct par les entreprises pourrait poser problème en termes de neutralité. Il mentionne qu'il n'est pas un expert juridique, mais il pense qu'il existe des solutions, notamment sur la séquence ERC ou par la mise en commun de financements par les entreprises. Cela pourrait constituer un pôle de financeurs s'engageant à être totalement indépendant de leurs activités. En ce qui concerne les Atlas de la biodiversité communale (ABC), il estime que c'est un sujet où les conservatoires sont très sollicités, avec diverses réponses apportées à l'échelle nationale. Certains conservatoires s'occupent en amont du montage des ABC, tandis que d'autres les réalisent en tant que prestataires de services. Il évoque la nécessité d'étudier comment harmoniser les efforts des Agences de la Biodiversité et des Conservatoires, afin d'éviter des redondances dans leurs actions, puis d'examiner les canaux potentiels de financement ou de réalisation commune de ces opérations.

La présidente remercie Marc Gayot et lui indique que Marion GESSNER a une question. Elle lui accorde alors la parole.

Madame Marion GESSNER, après avoir salué l'ensemble des participants, exprime son souhait de revenir sur le sujet des séquences ERC pour obtenir davantage de détails. Elle souhaite comprendre le positionnement envisagé par rapport à ce sujet, notamment s'il s'agit d'un accompagnement réglementaire des porteurs de projet ou d'une définition des mesures en collaboration avec les bureaux d'études.

Monsieur Marc GAYOT répond en expliquant que cette discussion a principalement émergé dans le cadre de la COP, où il est généralement admis qu'une structure de coordination est nécessaire

pour gérer les séquences ERC au niveau territorial, spécifiquement en Guadeloupe. Il souligne qu'à ce jour, aucune réflexion interne propre à l'agence n'a été entamée concernant les séquences ERC. Il précise que cette réflexion doit se concentrer davantage au niveau territorial. Il envisage un rôle potentiel pour l'agence en tant que coordinateur dans cette dynamique.

Madame Marion GESSNER demande alors des précisions sur la notion de coordonnateur.

Monsieur Marc GAYOT répond en mettant en avant l'anticipation des relations futures. Il évoque des réflexions concernant la dissociation de l'enveloppe liée à une ERC du projet initial, ainsi que la nécessité d'évaluer systématiquement chaque projet par rapport à la pertinence de la mesure ERC pour l'ensemble du territoire. Il souligne les limites actuelles des mesures ERC et exprime le besoin d'améliorer leur efficacité.

Madame Marion GESSNER remercie pour les détails apportés.

La présidente donne ensuite la parole à Monsieur Danny LAYBOURNE.

Monsieur Danny LAYBOURNE prend la parole pour confirmer ce qui a été dit concernant la nécessité de faire très attention à la manière dont l'ARBIG intervient, notamment en termes réglementaires. Il rappelle qu'au niveau du conservatoire, il est prévu qu'il soit un appui et qu'on sollicite le conservatoire botanique dans l'analyse des dossiers. Il met en garde contre le risque de conflit d'intérêts et insiste sur la nécessité de bien faire attention à cet équilibre dans la réflexion. Il reconnaît toutefois que cet enjeu est bien pris en compte et que le conservatoire. Il attire l'attention sur la délicatesse de cette situation et sur l'importance de définir clairement le rôle du conservatoire dans les projets en évitant tout biais ou parti pris.

La présidente souligne qu'il s'agit d'une réflexion à laquelle seront associés les membres fondateurs ainsi que les administrateurs. Elle donne ensuite la parole à Jean Michel.

Monsieur Jean Michel ZAMMITE ajoute que c'est un sujet assez récurrent : comment mettre en œuvre la séquence ERC, surtout dans les territoires exceptionnels où la compensation peut être difficile. Les entreprises jouent parfois sur ce jeu, cherchant à transférer la charge de travail aux collectivités ou aux administrations publiques. Il est donc nécessaire d'être vigilant pour éviter tout transfert de responsabilité. C'est pourquoi il existe des systèmes de banques de compensation, auxquels participent plusieurs opérateurs tels que l'ONF, et la Caisse des Dépôts met également en place des banques de compensation pour faciliter la mise en réserve de terrain pouvant servir à la compensation. C'est un sujet que j'ai suivi dans mon poste précédent, notamment avec l'article 70 de la loi qui a créé l'AFB, et qui mentionnait que les collectivités et l'État avaient pour charge de mettre en œuvre un inventaire des terrains pouvant faciliter la compensation, celle-ci devrait être publié à partir de cette année. Donc c'est une réflexion à avoir, comme cela a été évoqué, et crois qu'il a besoin d'un travail en interne, comme l'a rappelé la présidente, impliquant les membres fondateurs et les techniciens pour analyser les besoins, ce que nous pouvons faire, ainsi que les limites et les intérêts à entrer dans ce sujet. Il ajoute que L'ARB d'Occitanie se penche sur la séquence ERC et les conseils aux collectivités.

En l'absence d'autre remarque, **la Présidente** soumet l'adoption du compte de gestion au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	9 (5titulaires + 4 suppléants)
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)
Représenté (pouvoir)	1titulaire

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

La Présidente passe au point suivant.

Point N°05 : Approbation du compte administratif 2023

La présidente annonce qu'elle va laisser la main à Jean Michel ZAMMITE pour présider le point sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats. Elle précise qu'elle et la directrice par intérim de l'ARBIG, Kanell Ambroise, participeront aux débats mais ne voteront pas et sortiront de la salle au moment du vote. Elle passe la parole à Jean Michel ZAMMITE en tant que président et laisse Kanell Ambroise présenter le diaporama.

Madame Kanell AMBROISE présente le compte administratif 2023. Au niveau de l'investissement, les dépenses s'élèvent à 128 605.43€ et au niveau du fonctionnement, elles s'élèvent à 835 359.75€, ce qui cumulé donne un total de 963 965.18€. En ce qui concerne les recettes, en investissement, elles s'élèvent à 104 032.90€ et en fonctionnement, elles s'élèvent à 1 467 022.33€, soit un total cumulé de 1 571.055.23€. Ainsi, le résultat de l'exercice de l'année 2023 se présente comme suit : en investissement, -24 572.53€ et en fonctionnement, 631 662.58€, ce qui cumulé donne un total de 607 090.05€. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques.

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2023
Total cumulé	963 965,18 €	1 571 055,23 €	607 090,05 €
Investissement	128 605,43 €	104 032,90 €	- 24 572,53 €
Fonctionnement	835 359,75 €	1 467 022,33 €	631 662,58 €

La présidente précise que si personne n'a de remarques, elles sortiront de la salle, laissant Monsieur Jean Michel ZAMMITE procéder à la mise aux voix.

Monsieur Jean Michel ZAMMITE remercie pour la présentation et indique qu'il pense que l'ensemble des questions ont été abordées. Il annonce qu'il va procéder au vote,

Monsieur Jean Michel ZAMMITE soumet l'adoption du compte administratif au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (5titulaires + 4 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	1titulaire	

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

Monsieur Michel ZAMMITE demande à ce que quelqu'un prévienne la présidente, Madame Gustave DIT DUFLO Sylvie, ainsi que la directrice par intérim, Kanell Ambroise, de la fin du vote et de réintégrer la salle.

Madame la présidente remercie l'assemblée et annonce que nous allons maintenant passer au compte de résultat. Elle donne la parole à Madame Kanell Ambroise pour les commentaires, puis elle précise qu'elle et la directrice par intérim, Madame Kanell Ambroise, sortiront de nouveau au moment du vote.

Point N°06 : Affectation des résultats

Madame Kanell Ambroise commence en expliquant que pour l'affectation de l'année 2023, les recettes de l'exercice se sont élevées à 706 164,21 € tandis que les dépenses se sont chiffrées à 835 359,75 €, ce qui génère un résultat négatif de -129 195,54 €. En tenant compte du résultat reporté de l'année 2022, qui était de 760 858,12 €, le résultat de clôture à affecter s'élève donc à 631 662,58 €.

Résultat - Section de fonctionnement	
Recettes de l'exercice	706 164,21 €
Dépenses de l'exercice	835 359,75 €
Résultat de l'exercice (A)	- 129 195,54 €
Résultat reporté N-1 (B)	760 858,12 €
Résultat de clôture à affecter (A+B)	631 662,58 €

Madame Kanell AMBROISE poursuit en abordant la section d'investissement. Elle expose que les recettes sont de 104 032,90 € et que les dépenses de l'exercice s'élèvent à 78 294,98 €, ce qui génère un résultat de l'exercice de 25 737,92 €. En prenant en compte le résultat reporté de l'année 2022, qui était de -50 310,45 €, le résultat comptable s'établit à -24 572,53 €. Pour équilibrer la section d'investissement, il est donc proposé d'affecter 24 572,53 € en investissement.

Résultat - Section d'Investissement	
Recettes de l'exercice	104 032,90 €
Dépenses de l'exercice	78 294,98 €
Résultat de l'exercice (A)	25 737,92 €
Résultat reporté N-1 (C)	- 50 310,45 €
Besoin (-) ou excédent (+) de financement (A+B+C)	- 24 572,53 €
Résultat comptable (A+C) reporté en N	- 24 572,53 €

En ce qui concerne les résultats de fonctionnement, en déduisant les 24 572,53 € de la section d'investissement des 631 662,58 €, le résultat de fonctionnement est de 607 090,05 €.

Résultat de fonctionnement affecté en investissement	24 572,53 €
Résultat de fonctionnement maintenu en fonctionnement	607 090,05 €

Madame Kanell AMBROISE invite ensuite les participants à poser des questions ou à faire des remarques.

Madame Gustave DIT DUFLO annonce qu'en l'absence de remarques, elle redonne la parole à Monsieur Michel ZAMMITE pour qu'il préside le vote, puis elle quitte la salle en compagnie de Madame AMBROISE.

Monsieur Jean Michel ZAMMITE prend ensuite la parole pour procéder au vote. Il rappelle qu'il est demandé d'approuver l'affectation des résultats 2023 aux administrateurs, à savoir 24 572,53 € affectés en investissement et 607 090,05 € affectés en fonctionnement.

Monsieur Jean Michel ZAMMITE soumet l'affectation des résultats au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (5titulaires + 4 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	1titulaire	

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

Monsieur Michel ZAMMITE demande à ce que quelqu'un prévienne la présidente, Madame Gustave DIT DUFLO Sylvie, ainsi que la directrice par intérim, Kanell Ambroise, de la fin du vote et de réintégrer la salle.

Madame la Présidente, Gustave DIT DUFLO Sylvie, demande à Monsieur le Président, Michel ZAMMITE, si l'affectation des résultats a été votée.

Monsieur Michel ZAMMITE confirme l'unanimité du vote.

Madame la Présidente remercie Monsieur le Président, Michel ZAMMITE, et stipule que l'on va passer à l'adoption du budget primitif 2024.

Point N°07 : Adoption du budget primitif 2024

Madame la Présidente laisse la parole à Madame Kanell Ambroise.

Madame Kanell AMBROISE prend la parole et expose les détails du budget primitif 2024 en investissement. Elle mentionne que le report en solde d'exécution, tel que voté par les administrateurs, est de 24 572,53 €. Les immobilisations corporelles s'élèvent à 66 551 €, et les immobilisations en cours atteignent 520 893,39 €. Elle précise que les immobilisations en cours constituent essentiellement un matelas de sécurité pour les immobilisations, c'est-à-dire de l'argent que l'ARBIG ne prévoit pas d'utiliser pour cette année. Cela totalise donc des recettes de 612 016,92 €.

Madame Kanell AMBROISE poursuit en détaillant la partie fonctionnement du budget primitif 2024. Les charges à caractère général s'élèvent à 1 241 479,78 €, les charges de personnel et frais assimilés sont de 999 200 €, les autres charges de gestion courantes s'élèvent à 25 600 €, et les écritures budgétaires, comprenant les dotations aux amortissements et l'équilibrage des sections, s'élèvent à 538 944,39 €. Cela totalise des charges de 3 417 241,09 €.

En ce qui concerne les recettes, elles s'élèvent à 2 805 224,17 € en fonctionnement. Elles comprennent le résultat N-1 affecté, soit les 607 090,05 €, les dotations annuelles historiques de 630 000 €, ainsi que les 200 000 € du Département. De plus, les subventions versées par la DEAL pour le Conservatoire Botanique des îles de Guadeloupe s'élèvent à 62 459 €. Ensuite, 20 % d'avance FEDER sur les projets déposés s'élèvent à 1 071 859,12 €, et 140 000 € proviennent des recettes du projet "La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe", provenant des financements publics déjà validés.

Section	Catégorie	Dépenses	Recettes
Investissement	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 572,53€	612 016,92€
	Immobilisations corporelles	66 551€	
	Immobilisations en cours	520 893,39€	
Fonctionnement	Charges à caractère général	1 241 479,78€	2 805 224,17€ dont : - 607 090,05€ (résultat N-1) - 830 000€ (Dotations annuelles) - 62 459€ (Subventions DEAL pour CBIG) - 1 071 859,12€ (20% avance FEDER) - 140 000€ (Recettes LPRIG)
	Charges de personnel et frais assimilés	999 200€	
	Autres charges de gestion courante	25 600€	
	Écritures budgétaires (dotations aux amortissements + équilibrage des sections)	538 944,39 €	
TOTAL		3 417 241,09€	3 417 241,09€

Madame Kanell AMBROISE poursuit pour entrer dans les détails au niveau de l'investissement, des 24 572,53 € disponibles, 17 000 € sont alloués à du matériel informatique. Plus spécifiquement, il s'agit de l'achat d'ordinateurs pour de nouveaux agents. Cette année, l'agence va accueillir un chargé de projet financé par les fonds européens, pris en charge par l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité). De plus, une nouvelle assistante administrative est en cours de recrutement, et un logisticien sera nécessaire pour le projet LPRIG (La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe). En outre, l'installation d'un nouveau serveur est prévue, car actuellement, le serveur est virtualisé et nous passons par Teams. Cependant, étant donné que nous hébergeons l'Observatoire Régional de la Biodiversité, qui génère beaucoup de données, il est fortement recommandé d'avoir un nouveau serveur physique.

La présidente souligne également l'importance de la cybersécurité dans cette démarche.

Madame Kanell AMBROISE acquiesce et aborde ensuite d'autres dépenses immobilières. Il s'agit notamment du mobilier pour les nouveaux agents, ainsi que d'autres installations de matériel à usage technique, tel que du matériel pour le Conservatoire Botanique, comprenant des serres, des herbiers et des équipements de laboratoire. Elle mentionne que des discussions sont en cours concernant la récupération éventuelle de matériel auprès de l'ancien Conservatoire Botanique, ce qui pourrait réduire les dépenses sur cette partie.

Elle évoque également les dépenses prévues pour le matériel de téléphonie, notamment l'achat de téléphones pour les nouveaux agents, ainsi que des téléphones équipés d'appareils photo performants pour le pôle communication. Cette décision a été prise car les téléphones précédemment utilisés par le pôle communication ne disposaient pas d'appareils photo de qualité.

Enfin, elle rappelle que les 520 893,39 € correspondent aux recettes que l'agence n'a pas l'intention d'utiliser cette année. Cela porte le montant total des recettes à 612 016,92 €.

Compte	Montant	Explications
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 572,53 €	<i>Report investissements N-1</i>
21838 - Autre matériel informatique	17 000,00 €	<i>Ordinateurs nouveaux agents + installation serveur</i>
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00 €	<i>Mobilier nouveaux agents</i>
2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques	36 551,00 €	<i>Serres, matériel herbier, équipement laboratoire (CBIG)</i>
2185 - Matériel de téléphonie	3 000,00 €	<i>Téléphones nouveaux agents + téléphones avec appareil photo performant</i>
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	520 893,39 €	<i>Equivaut aux recettes qu'on ne prévoit pas d'utiliser cette année.</i>
TOTAL	612 016,92 €	

Madame Kanell AMBROISE demande s'il y a des questions ou des remarques.

Madame Maggie DULORMNE salue tout le monde et commence en évoquant un avantage potentiel du Conservatoire Botanique, à savoir la possibilité de bénéficier d'infrastructures telles que les serres sur le site de l'INRAE à Petit Bourg. Elle souligne que des serres sont actuellement sous-utilisées et que leur utilisation pourrait être discutée en plus de la gestion des herbiers.

La présidente invite Monsieur Marc GAYOT à répondre, mais elle rappelle que l'utilisation des serres avait déjà été prévue dans le cadre de la localisation d'une partie du personnel du Conservatoire Botanique à l'INRAE.

Madame Maggie DULORMNE réagit en mentionnant l'achat de serres et Marc répond en expliquant que pour l'instant, le Conservatoire est localisé à l'INRAE dans l'optique d'équipements tels que des serres. Cependant, la collaboration avec l'INRAE entraîne des contraintes liées à la reconfiguration du site, et il n'est pas encore certain que le Conservatoire puisse continuer à être hébergé là-bas.

Monsieur Marc GAYOT explique que pour sécuriser l'avenir et en l'absence de garanties avec l'INRAE, une enveloppe budgétaire a été réservée pour l'achat d'équipements comme les serres. Il souligne également qu'il y a des contraintes en termes de personnel à lever pour la production à l'INRAE, ce qui fait réfléchir à la pertinence du site actuel.

Madame Maguy DULORMNE demande alors quelles sont les prévisions de déplacement et Marc répond en indiquant que pour l'instant, le Conservatoire est sur le site de l'INRAE et qu'il y a d'autres possibilités de partenariats qui pourraient être envisagées. Cependant, il précise que pour l'instant, aucun autre partenaire n'est envisagé, le partenariat avec l'INRAE étant prioritaire.

Madame Maggie DULORMNE soulève le point de la nécessité d'avoir du personnel disponible pour gérer tout le système d'irrigation.

Monsieur Marc GAYOT répond en expliquant qu'actuellement, étant donné l'état d'avancement du projet, ils sont obligés d'avoir plusieurs plans de contingence. Le premier plan, pour être transparent,

est de travailler avec l'INRAE et d'utiliser le matériel déjà disponible. Le deuxième plan consiste à collaborer avec un pépiniériste situé à proximité, qui serait prêt à mettre à disposition de l'espace dans ses serres ainsi que son savoir-faire technique. Enfin, en dernier recours, s'ils ne parviennent pas à mettre en place les deux premiers plans, ils seraient contraints de gérer eux-mêmes la situation, bien que cela ne soit pas une option privilégiée.

La présidente souligne que les discussions avec l'INRAE sont en cours et que des réponses seront disponibles rapidement. Elle invite ensuite Kanell AMBROISE à poursuivre.

Madame Kanell AMBROISE détaille ensuite les dépenses prévues dans la partie fonctionnement du budget. Elle mentionne d'abord un budget de 600 € pour l'achat de matériel et d'équipement pour le Conservatoire Botanique, principalement du matériel de terrain. Les dépenses liées à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie électrique, proviennent des dépenses issues de la Villa Nirin, et s'élèvent à 1500 €. Les dépenses de carburant sont estimées à 2500 €, et un deuxième véhicule est prévu pour répondre aux besoins croissants de l'ARB, notamment pour le Conservatoire qui est fortement présent sur le terrain.

En ce qui concerne l'alimentation, un budget de 2000 € est alloué pour les bonbonnes d'eau à l'agence, ainsi que pour des petits achats alimentaires. Un montant de 1500 € est prévu pour les fournitures de petit équipement pour la production pépinière et les herbiers du Conservatoire.

Pour les vêtements de terrain et les vêtements additionnels nécessaires pour les nouveaux employés, un budget de 6625 € est prévu. Les dépenses administratives sont estimées à 4600 €.

En ce qui concerne les contrats de prestation de service, un montant de 101 354 € est alloué, principalement pour les affrètements de navires dans le cadre du projet La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe. Ces navires professionnels sont nécessaires en raison de l'évolution réglementaire de 2020, qui impose l'utilisation de navires armés professionnellement pour ce type de projet, excluant ainsi l'utilisation des bateaux de plongée de clubs, même s'ils sont gérés par des professionnels.

La présidente précise qu'ils reviendront sur le sujet de l'affrètement des navires et sur la possibilité pour les services de l'État, notamment la DEAL, de leur apporter leur soutien concernant la direction de la mer. Elle indique qu'ils reviendront sur ce point ultérieurement, mais laisse **Kanell AMBROISE** finir.

Madame Kanell AMBROISE reprend en détaillant les dépenses prévues pour le leasing des deux voitures, qui s'élèvent à 20 032,00 € pour l'année 2024. Les loyers de la Villa Nirin et de l'INRAE atteignent 37 200 €.

Compte	Montant	Explications
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	600,00 €	<i>Matériel de terrain CBIG</i>
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	1 500,00 €	<i>Dépenses villa NIRIN</i>
60612 - Energie - Electricité	2 500,00 €	<i>Dépenses villa NIRIN</i>
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	5 000,00 €	<i>Pour 2 véhicules</i>
60623 - Alimentation	2 000,00 €	<i>Bonbonnes eau + petit alimentaire</i>
60632 - Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	<i>CBIG Production pépinière et herbier</i>
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	6 625,00 €	<i>Vêtements (terrain, autres)</i>
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	4 600,00 €	<i>Fournitures administratives</i>
611 - Contrats de prestations de service	101 354,00 €	<i>Affrètement navires LPRIG</i>
61221 - Crédit-bail - Matériel roulant	20 032,00 €	<i>Leasing 2 voitures</i>
6132 - Locations immobilières	37 200,00 €	<i>Loyers villa NIRIN + INRAE</i>

Madame Kanell AMBROISE aborde ensuite les dépenses relatives à l'entretien des espaces verts et au nettoyage partiel. Elle explique que Monsieur GAYOT en a déjà parlé, mais précise qu'il y a un espace en friche en bas de la Villa Nirin, et que l'objectif pour cette année serait éventuellement de le nettoyer en vue d'implanter des serres ou d'autres installations sur le terrain. Ces dépenses s'élèvent à 7955,68 €. Les dépenses courantes d'entretien de la villa, pour de petites réparations, sont estimées à 5000 €.

En ce qui concerne les assurances, elles couvrent à la fois les locaux et la responsabilité civile de l'agence, pour un montant total de 3500 €. Les dépenses pour la documentation et la bibliographie sont de 3000 €.

Madame Kanell AMBROISE aborde les dépenses de formation pour le personnel externe à la collectivité. Elle explique que l'ARB a pour mission d'accompagner la montée en puissance des acteurs, notamment dans le cadre du projet LPRIG et des formations destinées aux entreprises, associations, collectivités et élus. Ces dépenses s'élèvent à 28 684,40 €.

Madame Kanell AMBROISE poursuit en abordant les dépenses liées au versement des organismes de formation. Elle explique qu'ils ont prévu des formations pour le personnel de l'ARB cette année, et qu'ils sont en train de négocier avec le CNFPT pour réduire les coûts. Elle mentionne qu'elle était encore en réunion avec eux hier et qu'ils cherchent à réduire les coûts, même si certaines formations, comme celles sur Photoshop ou des logiciels très spécifiques comme Air, ne sont pas prises en charge par le CNFPT.

Elle précise que sur d'autres formations, le CNFPT les accompagne, mais que pour le moment, ils rencontrent des difficultés avec la formation HERTZ, car il est difficile de la mettre en œuvre en

raison du faible nombre de personnes ayant besoin de cette formation sur le territoire. Pour le moment, ils estiment cette dépense à 31 276 €.

Madame Maguy DULORMNE soulève une suggestion concernant les coûts élevés liés à l'abonnement à des revues scientifiques, suggérant un partenariat avec l'INRAE et l'université pour accéder à la littérature scientifique.

Madame Kanell AMBROISE confirme que c'est une bonne idée.

Madame Maguy DULORMNE ajoute également que lorsqu'ils sont sollicités par le département de biologie végétale de l'université, ils sont souvent encouragés à vendre certains ouvrages, ce qui pourrait également constituer une autre source de documentation bénéfique pour l'agence.

Madame Kanell AMBROISE remercie pour les informations et continue en abordant les frais de colloques et séminaires, qui comprennent principalement les coûts liés au projet LPRIG, ainsi que d'autres frais imprévus pour lesquels ils ont alloué une enveloppe de 20 000 €.

Compte	Montant	Explications
61521 - Entretien et réparations sur terrains	7 955,68 €	<i>Entretien espaces verts + nettoyage parcelle</i>
615221 - Entretien et réparations sur biens immobiliers Bâtiments publics	5 000,00 €	<i>Entretien courant villa NIRIN</i>
6161 - Assurance Multirisque	3 500,00 €	<i>Assurance des locaux + Assurance RC</i>
6182 - Documentation	3 000,00 €	
6183 - Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	28 684,40 €	<i>Formations enseignants LPRIG, des entreprises et associations, des collectivités & élus</i>
6184 - Versements à des organismes de formation	31 276,00 €	<i>Formations agents ARBIG (photoshop, management, autres)</i>
6185 - Frais de colloques et séminaires	10 000,00 €	<i>Dans le cadre de LPRIG</i>
6188 - Autres frais divers	20 000,00 €	<i>Imprévus</i>

Madame Kanell AMBROISE poursuit en détaillant les dépenses liées à la rémunération d'intermédiaires et aux honoraires divers, qui s'élèvent à 200 000 €. Cela inclut notamment les frais liés à l'animation d'ateliers pédagogiques dans le cadre du projet LPRIG, les ateliers techniques pour les territoires engagés pour la nature, ainsi que les prestations d'experts pour l'observatoire régional de la biodiversité et le conservatoire botanique. Une petite marge est également prévue pour les imprévus, pour un montant de 200 000 €.

Elle continue en ce qui concerne les annonces et les insertions, ils prévoient des achats d'espaces presse pour le projet La Planète Revisitée, ainsi que pour les entreprises engagées pour la nature. Ils ont également un marché public au BOAMP dans le cadre du projet LPRIG. Les dépenses pour les fêtes et cérémonies s'élèvent à 12 000 €, comprenant notamment une soirée multi-acteurs prévue pour 2024, ainsi qu'une journée de cohésion pour les associations.

Concernant les réceptions, le budget s'élève à 75 674,55 €, incluant la nuit de la biodiversité 2, la projection de films prévue dans le cadre du projet La Planète Revisitée dans les îles du Sud, ainsi que des événements sportifs et des événements avec des associations.

Pour les catalogues et imprimés, ils prévoient une dépense de 7 285,15 €, pour la création de plaquettes et de flyers pour le projet LPRIG, ainsi que pour le catalogue de l'ORB avec les panoramas notamment.

Compte	Montant	Explications
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	200 000,00 €	- Animations ateliers pédagogiques LPRIG - Ateliers techniques TEN - Plan de sensibilisation scolaire, kit animation, film coraux, concours photographies, - Prestations d'experts ORB - Matériel herbier, production et prestations d'experts CBIG - Marge + Imprévus
6231 - Annonces et insertions	9 071,13 €	- Achat d'espace presse LPRIG - Achat presse EEN - Publications marchés au BOAMP
6232 - Fêtes et cérémonies	12 000,00 €	- Journée cohésion association - Soirée multiacteurs
6234 - Réceptions	75 674,55 €	- Nuit de la biodiversité 2 - Projections de film, événements sport&biodiv, événement associations,
6236 - Catalogues et imprimés	7 285,15 €	- Plaquette et flyers LPRIG - Catalogue ORB

La présidente intervient pour souligner que tout ce qui est lié au projet La Planète Revisitée, y compris la projection de films, est une priorité pour l'agence, et que les administrateurs seront invités et informés en temps réel de ces événements.

Madame Kanell AMBROISE conclut en précisant que pour la partie fonctionnement, ils ont dépensé un total de 91 179,15 €, incluant la couverture vidéo, les roll-ups, les goodies pour le projet LPRIG, ainsi que les vidéos des territoires engagés pour la nature et les kits d'animation pour la communication institutionnelle de l'agence.

En ce qui concerne le transport de personnes extérieures à la collectivité, ils ont dépensé un total de 146 058,38 €, notamment pour les déplacements des chercheurs et des partenaires du projet LPRIG. Elle souligne que près de 100 chercheurs sont attendus, certains venant de très loin, comme de Russie ou des États-Unis.

La présidente précise qu'ils ont réalisé de nombreuses campagnes avec le Muséum national d'Histoire naturelle et avec des partenaires russes.

Madame Kanell AMBROISE ajoute que près de 50 chercheurs sont d'origine internationale, venant d'Espagne, d'Italie, des États-Unis et d'autres pays.

Madame Kanell AMBROISE poursuit en détaillant que le gros de leur budget pour cette année concerne les voyages et déplacements, totalisant 329 649,94 €. Cela comprend les frais d'hébergement, de restauration pour le projet LPRIG sur Marie-Galante, la DESIRADE, ainsi que les déplacements vers TERRE-DE-BAS et TERRE-DE-HAUT. De plus, des déplacements sont prévu par le Conservatoire botanique des îles de Guadeloupe pour rencontrer des conservatoires à AJACCIO cette année. La prise en charge des billets d'avion aller-retour est une obligation, notamment pour les déplacements divers des agents, notamment vers les îles du sud où ils mènent de nombreuses actions, en dehors du projet LPRIG c'est là que les agents soumettent leurs notes de frais.

Les frais de télécommunication s'élèvent à 13 000 €, couvrant les coûts des lignes fixes, mobiles et internet. Ils ont également prévu une adhésion de 4 000 € pour le CNAS.

Les frais de nettoyage des locaux s'élèvent à 21 234,40 €, incluant le nettoyage de la Villa Nirin. Il est à noter qu'au rez-de-chaussée de la Villa Nirin, il y a un logement de type T2 ou T3 qui nécessite un nettoyage spécifique afin d'accueillir des VSC ou des stagiaires qui pourraient ne pas avoir beaucoup de moyens, précise la présidente.

Madame Kanell AMBROISE termine en mentionnant que les autres services extérieurs bénéficient d'une réserve de 20 000 € pour le fonctionnement, ce qui porte le total des dépenses à 1 241 479,78 €.

Compte	Montant	Explications
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	91 179,15 €	- Couverture vidéo, roll-up, goodies LPRIG - Vidéos TEN - Roll-up, kit animation
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	146 058,38 €	Déplacements chercheurs et partenaires LPRIG
6251 - Voyages, déplacements et missions	329 649,94 €	- Hébergement et restauration LPRIG - Déplacement CBIG - Prise en charge billet A/R VSC - Déplacements divers - Notes de frais
6262 - Frais de télécommunications	13 000,00 €	Fixe et mobile + internet
6281 - Concours divers (cotisations...)	4 000,00 €	Adhésion CNAS
6283 - Frais de nettoyage des locaux	21 234,40 €	Nettoyage villa + logement
6288 - Autres services extérieurs	20 000,00 €	Réserve
Total	1 241 479,78 €	

La présidente souligne que les réserves qui ont été prévues puis revient sur le sujet de l'affrètement des bateaux, mentionnant qu'ils vont adresser un courrier au préfet à ce sujet.

Madame Sophie BEDEL propose d'utiliser les 101 000 € pour acheter un bateau et le revendre ensuite.

Madame Kanell AMBROISE répond que c'est une bonne idée en théorie, mais qu'elle n'est pas réalisable dans la pratique. En effet, un seul bateau ne suffit pas aux besoins, les chercheurs ayant besoin de 2 à 3 bateaux professionnels par île du sud. De plus, l'affrètement des bateaux répond à

une volonté forte tant stratégique que politique, visant à faire travailler les forces privées des îles du sud, notamment les pêcheurs. En les faisant travailler, ils bénéficient d'un revenu de 750 € par journée mobilisée, un prix négocié avec le CRPM (Comité Régional des Pêches Maritimes), ce qui est avantageux pour eux. Il est également dans l'intérêt de l'agence de favoriser les entreprises des îles du sud.

La présidente précise que cette démarche sera mise en place sur chaque île, Marie-Galante, Les Saintes et La Désirade. Elle demande à Kanell d'intervenir pour expliquer plus en détail.

Madame Kanell AMBROISE explique que les expéditions KARUBENTOS 1 et KARUBENTOS 2, organisées en 2012 par le MNHN (Muséum national d'Histoire naturelle) et en 2015 en partenariat avec le parc national, pouvaient faire appel à des bateaux non professionnels, tels que des bateaux de plaisance ou de clubs de plongée. Cependant, il y avait un flou juridique à l'époque, car la recherche scientifique nécessitait en réalité des bateaux professionnels conformes au code de l'armement. Cette précision a été apportée en 2020, indiquant qu'il faut effectivement des bateaux professionnels selon le code de l'armement.

En Guadeloupe, il y a peu de bateaux professionnels en dehors des marins-pêcheurs. Le club Bleu Outre-Mer, situé au Gosier, possède des bateaux, mais ils ne conviennent pas aux chercheurs en raison de leur mode de fonctionnement. Par conséquent, il est difficile de trouver des bateaux adaptés. Heureusement, grâce à des partenariats avec le parc national, un bateau sera mis à disposition sur Les SAINTES (TERRE-DE-HAUT ET TERRE-DE-BAS), et avec l'ONF (Office National des Forêts) et l'association "Titè", un bateau sera également disponible pour desservir La Désirade et Petite Terre. Cependant, il est nécessaire de trouver d'autres bateaux professionnels, d'où l'appel aux marins-pêcheurs pour obtenir davantage de navires que ce qui était initialement prévu.

Madame Marion GESSNER demande combien de pêcheurs et de pêcheuses sont mobilisés pour ce dispositif, et si l'objectif était d'impliquer la communauté des pêcheurs dans une meilleure connaissance de la biodiversité de leur archipel, étant donné les dépenses annoncées.

Madame Kanell AMBROISE répond en confirmant totalement cet objectif. En effet, le principal objectif pour les pêcheurs, outre le fait de leur assurer un revenu lors de ces missions, est de permettre aux chercheurs de bénéficier de personnes connaissant bien le terrain. "Qui mieux que les marins-pêcheurs pour connaître les zones proches des îles ?". Par la suite, l'ARB-IG considère qu'il y a un échange de bons procédés : ils nous accompagnent et montrent aux chercheurs où prospecter, et en même temps, ils découvrent la biodiversité sous-marine de leurs îles. Potentiellement, nous pourrions ainsi les sensibiliser sur ce sujet, même s'ils sont déjà beaucoup sensibilisés, notamment dans les îles du sud.

Quant au nombre de bateaux, cela dépendra de chaque île. Sur Terre-de-Haut, il y a le bateau du parc national et 3 autres bateaux professionnels. Sur Marie-Galante, il y aura 3 bateaux professionnels, et sur La Désirade également. Les chiffres sont encore en cours d'affinement avec le MNHN, mais on estime qu'il y aura entre 3 et 4 bateaux par île du sud.

Madame Marion GESSNER remercie pour ces détails. Elle mentionne qu'il y avait un projet du CNRS, le projet TOPAZE, qui visait à mener des enquêtes avec des pêcheurs sur la biodiversité, notamment en lien avec les captures accidentelles de tortues. Elle suggère de vérifier avec l'ONF, qui accueillait le poste dans la structure à ce moment-là, et avec la DEAL, pour voir si un réseau de pêcheurs avait été constitué, même de manière informelle.

Madame Kanell AMBROISE acquiesce et indique qu'ils vont prendre ces informations en compte. Elle ajoute que la direction de la mer leur a demandé de privilégier les pêcheurs qui sont presque exclusivement dans le tourisme, avec 2 aux Saintes, 2 ou 3 à Marie-Galante, et 1 ou 2 à La Désirade. Ils sont en train de voir également pour les dérogations, mais cela pourrait être intéressant s'il existe déjà un réseau de pêcheurs mobilisés.

Madame Marion GESSNER précise qu'il pourrait y avoir eu des questions de confidentialité concernant la participation au réseau, donc il faut être vigilant à ce sujet. Kanell acquiesce en signe de compréhension.

Madame Laurie HUC souhaite revenir sur la problématique du statut professionnel des navires, mentionnant qu'elle avait également rencontré cette problématique. Elle demande des éclaircissements sur la nécessité d'utiliser des navires professionnels ou la possibilité d'utiliser ceux des pêcheurs locaux.

Madame Kanell AMBROISE explique qu'une demande de dérogation est nécessaire car un marin-pêcheur ne peut embarquer que d'autres marins-pêcheurs sur son bateau. La demande de dérogation doit être déposée en avril, et la présidente a également suggéré d'envoyer un courrier au préfet pour obtenir une dérogation permettant d'utiliser des bateaux professionnels, mais pas nécessairement au titre de l'armement, ce qui permettrait de faire appel aux clubs de plongée locaux, qui sont également des professionnels mais pas au titre de l'armement.

Madame Laurie HEC comprend et mentionne qu'elle pensait que la problématique concernait les navires pour les recherches scientifiques marines, où la direction des mers de la Guadeloupe impose l'utilisation de navires professionnels pour les campagnes de recherche. Elle souligne l'existence d'un flou à ce sujet, malgré un article du code du transport imposant des permis d'armement simplifiés pour de telles campagnes.

Madame Laurie HEC propose son aide pour démêler ces questions, notant qu'il y a un sujet commun qui peut être traité en collaboration.

Madame Kanell AMBROISE confirme que c'est un vrai sujet et mentionne que même des associations comme Cap Naturel rencontrent des difficultés car la location d'un bateau professionnel coûte très cher.

Madame Laurie HEC acquiesce, soulignant que c'est surtout la position du directeur des mers adjoint de Guadeloupe, Mathieu LE GERN, mais cette position peut être réexaminée. Elle offre son aide pour appuyer toute démarche auprès du préfet en fournissant des éléments concernant les associations ou autres. La présidente annonce qu'ils vont rédiger un courrier au préfet et partager le projet avec Laurie pour obtenir son avis.

Madame Kanell AMBROISE ajoute que le MNHN a mentionné que la situation est perçue différemment dans d'autres territoires.

Madame Laurie HEC confirme, puis remercie Kanell et la présidente.

Madame Kanell AMBROISE reprend donc les dépenses estimées s'élèvent à 3 417 241,09 €, incluant les écritures comptables qui ont dû être réalisées pour l'équilibrage des sections, les dotations et amortissements, ainsi qu'un matelas de sécurité de 520 893,39 €. Pour les investissements, les dépenses réelles estimées sont de 66 551 €, et pour le fonctionnement, elles s'élèvent à 2 266 279,78 €, soit un total de 2 332 830,78 €.

Madame Kanell AMBROISE continue en présentant différents scénarios suite aux discussions lors du dernier CA, soulignant les difficultés rencontrées avec les fonds européens, notamment en 2023 avec l'ouverture retardée des enveloppes. Elle présente un premier tableau avec toutes les recettes assurées, telles que le remboursement FSE, les dotations statutaires, les recettes de la planète revisitée, les subventions DEAL pour le conservatoire des îles de Guadeloupe, le fonds outre-mer de l'AFD, et le remboursement de diverses charges sociales, pour un total de 1 549 368,09 €.

Elle ajoute que les recettes complémentaires comprennent la dotation du département, les avances du FEDER sur les projets LPRIG et le conservatoire botanique, ainsi que d'autres avances des dossiers FEDER déposés, pour un total de 1 271 859,11 €.

Les divers scenarii :

Recettes assurées	
Résultat N-1	607 090,05 €
Remb. FSE	48 500€
Dotations statutaires	630 000€
Recettes LPRIG	160 000€
Subv DEAL CBIG	62 450€
FOM AFD	41 328€
Remb. charges sociales	10 488€
Total	1 549 368,05€

Recettes complémentaires	
Dotation Département	200 000€
Avance FEDER LPRIG	317 831,68€
Avance FEDER CBIG	196 392,33€
Autres avances FEDER	557 635,10€
Total	1 271 859,11€

Madame Kanell AMBROISE expose alors trois scénarios financiers. Dans le premier, elle considère les recettes assurées et complémentaires sans la dotation du département, ce qui donne un total de 2 642 203,16 €. Dans le deuxième scénario, elle inclut également la dotation du département et les avances du FEDER LPRIG & CBIG, mais exclut les autres avances FEDER, aboutissant à un total de 2 284 568,06 €. Enfin, dans le troisième scénario, le plus pessimiste, elle ne prend en compte que les recettes assurées et les avances du FEDER LPRIG & CBIG, sans la dotation du département, donnant un total de 2 084 568,06 €.

Elle souligne que dans le cas n°3, où l'écart entre les recettes et les dépenses est le plus important, il faudrait trouver des économies de 248 262,72 €. Elle mentionne également que des réflexions ont déjà été menées sur les dossiers et projets pouvant être reportés si nécessaire.

Madame Marie-Luce PENCHARD demande s'il s'agit simplement d'une analyse.

Madame AMBROISE confirme qu'il s'agit en effet d'une analyse et que ces scénarios ont été discutés lors des précédents conseils d'administration pour anticiper d'éventuelles difficultés financières.

La présidente ajoute que compte tenu de la complexité du projet LPRIG, il est crucial d'avoir des plans de secours en cas de retard ou de non-réalisation des recettes prévues.

Madame Kanell AMBROISE demande s'il y a d'autres questions,

Madame Marie-Luce PENCHARD suggère qu'une note devrait être rédigée pour documenter ces analyses.

Madame Kanell AMBROISE et **la Présidente** précisent que la note de synthèse se trouve dans le point n°7, page 310, sur un total de 417 pages, comme convenu lors du précédent conseil.

La présidente confirme avoir envoyé ce point avec la convocation pour respecter l'obligation légale de présentation. Elle assure que toutes les explications et tableaux nécessaires sont inclus, y compris une section sur les dépenses de personnel et ajoute que la synthèse des dossiers a été envoyée en format PDF ce matin

La présidente demande s'il y a d'autres questions ou remarques avant de passer au vote.

En l'absence d'autre remarque, **la Présidente** soumet l'adoption du budget primitif 2024 au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélien BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (5titulaires + 4 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	1titulaire	

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

La Présidente passe au point suivant.

Point N°08 : Rapport d'activités 2023

Madame Kanell AMBROISE présente le rapport d'activité 2023, soulignant son importance pour l'Agence Régionale de la Biodiversité de Guadeloupe (ARBIG). Elle explique que ce rapport est essentiel pour le versement des dotations et doit être remis aux membres fondateurs avec le budget.

Elle commence par remercier le pôle de sensibilisation, d'animation et de communication, dirigé par Julien GERARD et remercie également Magalie Vanier, chargée de communication, pour avoir préparé le rapport en moins d'une semaine afin de permettre un versement rapide des dotations.

Kanell détaille ensuite le sommaire du rapport :

1. **L'Édito** : Introduction générale.
2. **Focus sur la gouvernance régionale de la biodiversité** : Exposé des structures de gouvernance.
3. **Conservatoire Botanique des Îles de Guadeloupe** : Activités et réalisations.
4. **Pôle ingénierie de projet** : Projets en cours et à venir.
5. **Pôle sensibilisation, animation et communication** : Initiatives et campagnes menées.

Elle rappelle le fonctionnement de l'agence, avec ses 7 axes d'intervention et 4 pôles d'activité. Une photo de tous les agents est incluse pour montrer la montée en puissance opérationnelle de l'ARBIG. La gouvernance est présentée, avec les quatre instances principales : le Conseil d'Administration (CA), le Conseil Scientifique (CS), le Comité d'Orientation (CO) et le Comité de Financement et de Coordination avec les Acteurs de la Biodiversité (CPCAB), ainsi que l'organigramme de l'agence.

La présidente précise que, pour l'instant, le CS et le CO ne sont pas encore en place en raison de l'arrêt maladie de Monsieur Nicolas DIAZ, mais que Kanell a repris l'intérim pour se concentrer sur l'essentiel.

Madame Kanell AMBROISE souligne que le rapport d'activité est destiné au grand public. Elle fait un focus sur les administrateurs intégrés dans le CA et sur la conférence de financement et de coordination des acteurs de la biodiversité, avec des objectifs clairs et des actions entreprises en 2023, comme l'installation du comité de pilotage en janvier et un groupe de travail technique en mars.

Elle passe ensuite à la situation financière de l'agence, puis détaille les activités du pôle Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB), qui a mis en place sa gouvernance et collecté des données sur le territoire. Elle mentionne la mise en œuvre de plusieurs groupes de travail, notamment sur les sargasses et les oiseaux.

La présidente souligne l'énorme travail accompli en une année par le pôle ORB, et souligné parallèlement le travail de Catherine HERMANT, qui a réussi le concours d'ingénieur territorial et a été mise en stage à partir du 1er mars.

Madame Kanell AMBROISE conclut en donnant des indicateurs et des panoramas réalisés par le pôle ORB, comme les indicateurs sur les sargasses, les récifs coralliens, les écosystèmes terrestres, aquatiques et marins, ainsi que la surface des aires protégées.

La présidente précise que les indicateurs ont été définis conjointement lors d'un comité de pilotage avec l'ensemble des parties prenantes, comprenant le parc, le conservatoire du littoral et la région, donc ces indicateurs font l'objet d'un consensus.

Madame Kanell AMBROISE reprend en abordant le conservatoire botanique. Elle rappelle les 5 grandes missions qui sont la gestion des données, la gestion des connaissances, la conservation, l'appui aux politiques publiques et la sensibilisation. Elle souligne que le conservatoire a surtout monté en puissance au second semestre, avec l'arrivée des botanistes en septembre et novembre respectivement.

Au niveau de la gestion des données, le conservatoire a signé une convention avec la DEAL pour devenir pôle thématique flore et a également créé son propre système d'information et de gestion des données. Concernant la connaissance, plusieurs missions ont été menées, notamment un inventaire sur la fonge et un travail partenarial sur l'inventaire quinquennal des placettes permanentes. Sur l'aspect conservation, des actions seront renforcées en 2024.

Pour l'appui aux politiques publiques, le conservatoire travaille avec des notes réglementaires, notamment avec la DEAL, ainsi qu'avec les collectivités territoriales. En ce qui concerne la sensibilisation, il a participé à diverses Actions de Bassin Versant (ABC). Quelques chiffres sont mentionnés, comme 130 000 données compilées, un index permanent de la flore de Guadeloupe, 30 journées d'inventaire et 10 bordereaux d'inventaire en ZNIEFF.

La présidente précise que le conservatoire botanique a déposé son agrément pour devenir un conservatoire botanique national le mois prochain, soulignant ainsi le travail accompli.

Madame Kanell AMBROISE passe ensuite au pôle d'ingénierie de projet et d'appui aux collectivités. Sur cette année, l'Agence a notamment lancé le dispositif "Territoire Engagé pour la Nature" avec un appel à candidatures. Huit collectivités ont été reconnues comme engagées pour la nature, avec l'organisation de la nuit de la biodiversité en septembre dernier. Quelques chiffres sont donnés, comme 12 candidatures reçues en 2023, 8 collectivités lauréates et 4 autres en démarche. Concernant la nuit de la biodiversité, près de 80 personnes, élus et techniciens, sont venus, avec une petite retombée presse à travers quatre articles parus.

La présidente rappelle que le trophée était une plante en pot, et malgré cela, l'ARBIG a réussi à mobiliser plus de 80 personnes pour une simple plante en pot. Les maires étaient très heureux de parler de leur identité biodiversité lors de cette soirée.

Madame Kanell AMBROISE ajoute que cet événement a eu un effet très positif dans les collectivités, les techniciens nous rapportent que maintenant les élus sont encore plus engagés. Ensuite, elle fait un focus sur le projet "La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe", doté d'un budget de 1,9 million d'euros, et détaille les réalisations de l'année 2023, notamment avec une mission terrain en avril où les chercheurs sont venus repérer les sites sur les îles du sud. Cette année-là, 8 jours de missions ont été effectués, et une campagne de communication grand public a été lancée à travers le Traditour entre le 8 et le 15 juillet 2023, avec près de 50 passages sur les stands et la semaine de l'environnement à Destreland, avec près de 140 passages sur le stand de l'ARBIG.

Madame Marie-Luce PENCHARD interroge sur la non-concentration des communes en territoires engagés pour la nature sur la Basse-Terre, se demandant si cela est dû à la montée en puissance de l'ARB et à un manque de contact avec les maires.

La présidente répond que le dispositif a d'abord été lancé par la région en 2019, mais a connu un coup d'arrêt avec la COVID pendant 2 ans. Plusieurs communes, telles que Le Gosier, Saint-Claude et Gourbeyre, ont fait confiance à la région pour les accompagner sur ce dispositif. Ensuite, avec la direction régionale de l'environnement, l'ARB a pris le relais de l'accompagnement du dispositif, lançant des appels à projet. Cependant, beaucoup de territoires ont répondu, mais un jury sélectionne les projets.

Madame Kanell AMBROISE explique qu'il y a effectivement un jury qui sélectionne les projets. Sur la carte, cela semble concentré sur la Grande-Terre car c'est tout simplement plus peuplé.

Cependant, il y a aussi une bonne implication du côté de Basse-Terre, mais il faut souligner que beaucoup de personnes ont souhaité postuler, mais la capacité d'ingénierie de projet en interne pose problème. Par exemple, la commune de Port-Louis a souhaité postuler, mais n'avait personne pour monter le dossier. Il est nécessaire de présenter des actions construites et réfléchies, ce qui n'est pas toujours possible dans toutes les collectivités en raison de cette contrainte.

Madame la présidente stipule qu'elle a appris que la commune de Basse-Terre avait recruté une personne qualifiée pour les aider, car Basse-Terre avait postulé pour le territoire engagé mais n'a pas été retenue. Elle explique que l'agence accompagne la commune dans une démarche pour améliorer leur projet afin qu'il soit plus abouti. Elle ajoute que Basse-Terre a recruté Nicole HERMANT pour s'assurer d'obtenir un label lors de la prochaine session de labélisation. Cela montre que l'ARB-IG crée de l'émulation et donne envie aux communes de s'engager, réussissant quelque chose d'assez exceptionnel.

La présidente précise que l'Agence Néo-Calédonienne de la Biodiversité souhaite s'inspirer de notre modèle, car ils comprennent qu'il y a des frictions entre la province Nord et la province Sud, entre nationalistes et non-nationalistes. Tout projet connoté ou porté par des nationalistes est critiqué par les autres et inversement. Ils ont donc besoin d'aide pour trouver une voie médiane qui est acceptée.

Madame Kanell AMBROISE complète en disant qu'il y a beaucoup de collectivités qui demandent de relancer l'appel à candidature cette année. Bien que ce soit prévu tous les 3 ans, la demande est forte. Elle mentionne également que la Guyane sollicite notre aide pour déployer le territoire engagé pour la nature sur leur territoire, soulignant une vraie relation ultramarine sur les missions de l'ARB.

La présidente précise que bien qu'ils se battent pour développer l'ARB de la Guyane, cela n'aboutit à rien, car la collectivité territoriale de Guyane ne répond pas. Selon le directeur des Outre-Mers, malgré tous les efforts, la Guyane ne s'est pas encore positionnée politiquement entre la préservation de la biodiversité et les intérêts économiques.

Madame Marie-Luce PENCHARD stipule qu'on ne doit pas opposer les deux.

La présidente répond qu'il faut trouver une voie médiane, mais que la Guyane n'a pas encore fait ce chemin. Le fait de lancer l'ARB en Guyane pourrait être perçu d'une mauvaise manière, comme un message anti-développement économique.

Madame Marie-Luce Penchard ajoute qu'ils voulaient sanctuariser la Guyane car c'est le poumon de l'Amazonie, mais cela suscite de la méfiance.

La présidente répond que c'est là qu'il faut savoir jouer de ses stratégies. D'accord, sanctuariser l'endroit, mais donner aussi des moyens de développement économique avec. Cela se négocie. La Guyane n'a pas de conservatoire botanique, donc elle se sert du modèle de l'ARB des îles de Guadeloupe pour pouvoir en mettre en place. Ce serait donc une ATB (Agence Territoriale de la Biodiversité). Elle précise qu'elle parle sous le contrôle de son directeur des Outre-Mers, Jean-Michel ZAMMITE, et de Fabien BARTHELAT en disant que tout a vraiment été fait. En tant que présidente du CA de l'OFB, elle s'est personnellement impliquée pour pousser le projet. En janvier, ils étaient à deux doigts de signer, mais cela ne s'est pas fait.

Madame Marie-Corinne LACASCADE salue tout le monde et aborde le point des communes en démarche, notamment la ville des Abymes. Elle demande concrètement comment cela se passe, et où ils en sont avec les équipes.

Madame Kanell AMBROISE répond qu'ils essaient de rencontrer les équipes. Pour la ville des Abymes, Madame LAPILUS, est en charge de cela. Ils ont aussi échangé avec Monsieur MONLOUIS de la ville des Abymes, qui était présent au Biodiv'tour. Ils les invitent également aux ateliers qu'ils mettent en œuvre. Un atelier prévu en avril sera reporté, et ils seront conviés. Ils les

accompagnent aussi sur les dossiers FEDER. Madame LAPILUS est en charge de ce dispositif, et il y a des échanges réguliers.

Madame Marie-Corinne LACASCADE remercie et stipule qu'elle va faire le point avec son équipe. En tant qu'élue qui porte la biodiversité, elle aimerait être en copie des mails et des échanges sur les dossiers sur lesquels ils avancent. Elle souligne que ce sont les élus qui portent les projets et poussent les équipes, et qu'elle fera le point en interne.

La présidente répond que les agents de l'ARB communiquent avec les agents des communes. Si Madame LACASCADE souhaite être en copie de tous les mails sur ces dossiers, il n'y a pas de problème.

Madame Marie-Corinne LACASCADE remercie la présidente.

La présidente donne la parole à Monsieur Michel ZAMMITE.

Monsieur Michel ZAMMITE souhaite compléter les propos de la présidente, précisant que malgré tous les efforts lancés en Guyane, ils n'ont pas d'écoute. Ils ont préparé des conventions, des protocoles, et fait des relances, mais de leur côté, ils ont fait plus de 100% de ce qu'ils pouvaient faire.

La présidente spécifie que la balle est dans le camp de la collectivité de Guyane. Avant de passer sur le pôle animation, elle mentionne que le lancement de la planète revisitée des îles de Guadeloupe devrait se faire entre le 1er et le 3 octobre prochain. Le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France, Monsieur Christophe BÉCHU, est pressentie pour venir. Elle a demandé au président de région de sanctuariser la date. Le président du MNHN sera aussi présent, ainsi que le directeur général de l'OFB. Évidemment, les administrateurs seront aux premières loges.

Madame Kanell AMBROISE continue la présentation concernant le pôle animation, sensibilisation et communication. Elle informe que l'agence a lancé sa communication avec la création de divers réseaux sociaux, atteignant plus de 60 000 vues cumulées. Les abonnés sur Instagram ont augmenté de 880 à plus de 1 000, ce qui montre une montée en puissance grâce à une actualisation régulière des réseaux. En plus de cela, ils ont développé le site internet et la communication institutionnelle, notamment avec un roll-up pour la partie sensibilisation.

En 2023, presque 2 400 élèves ont été sensibilisés. Cette sensibilisation a été réalisée principalement à travers des projections de films, comme "Les Gardiennes de la Planète" en juin et "Animal" de Cyril DION en octobre, en partenariat avec le conseil départemental et deux associations, Résidence 971 et le pôle relais zone humide tropicale. Un travail est également en cours avec des associations, dont "Cap Naturel", pour sensibiliser sur les enjeux de conservation des tortues marines. Plus de 800 élèves de différents niveaux ont été sensibilisés au cours de 64 heures de formation.

Il y a eu une forte mobilisation en 2023 par rapport à l'épisode de blanchissement des coraux.

En ce qui concerne l'accompagnement, un recensement des besoins en formation a été réalisé et sera mis en œuvre en 2024. L'organisation d'une soirée de rencontre entre les différents acteurs de la biodiversité a été un succès, réunissant plus de 300 participants incluant des politiques, des institutionnels, des associations et des entreprises. Une semaine avant l'événement, les inscriptions étaient déjà complètes, montrant une forte mobilisation des acteurs du territoire.

Madame Kanell AMBROISE précise qu'un important travail d'accompagnement des différentes aires éducatives sur le territoire a été effectué, avec trois journées de rencontre et de sensibilisation organisées pour les référents.

La présidente reprend la parole et stipule que tout ce qui a été présenté concernait l'année 2023. Elle promet que pour 2024, le pôle communication sera encore plus fort. Elle a demandé à Julien

GERARD de s'intéresser particulièrement aux scolaires. Elle partage une anecdote : lorsqu'elle fait des conférences à l'université devant environ 300 à 350 étudiants et leur demande qui est déjà allé à la réserve de Petite Terre ou à la réserve de Cousteau, seulement 1 ou 2 étudiants lèvent la main. Pourtant, ces étudiants sont ouverts sur le monde et connaissent des lieux comme Dubaï. Elle souligne l'importance de faire connaître les réserves locales aux enfants pour qu'ils deviennent des citoyens engagés.

Elle explique que Julien GERARD travaille sur des solutions pour emmener les enfants dans les réserves, comme Petite Terre, et envisage même de créer des passes scolaires pour accéder à ces sites, car il y a un problème de coût pour des activités comme la plongée. Julien examine également la possibilité de réaliser un copil sur la biodiversité.

La présidente admire la manière dont la biodiversité et la culture sont intégrées en Polynésie, où des chefs coutumiers peuvent interdire la pêche dans certaines zones, et personne ne va à l'encontre de cette interdiction. Elle souhaite arriver à ce genre de respect et de compréhension de la biodiversité et de la culture locale en Guadeloupe.

La présidente demande ensuite s'il y a des questions ou des remarques.

Madame Laurie HEC félicite toute l'équipe pour le travail accompli.

La Présidente répond qu'on lui a dit que ce n'était pas toutes les ARB qui travaillaient autant. Elle se dit déterminée à garder ce rythme parce qu'ils ont des ambitions, tout comme leurs administrateurs.

La présidente demande s'il y a plus de remarques. Il n'y a plus de remarques, et elle rappelle que l'ARB promet un rapport encore plus fort et plus "punchy" en 2024.

La présidente procède au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (5 titulaires + 4 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	1titulaire	

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

La présidente remercie l'équipe pour son travail et ses efforts constants. Elle souligne que le succès de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Guadeloupe est le résultat de l'engagement et du

dévouement de chaque membre. Elle remercie également les administrateurs et partenaires pour leur soutien et leur engagement envers la préservation de la biodiversité en Guadeloupe.

La Présidente passe au point suivant.

Point n°09 : Abrogation de la délibération n°2023-21

La présidente explique après réception d'un courrier daté du 18 décembre 2023 du contrôle de la légalité, demandant le retrait de la délibération de l'ARB-IG n°2023-21 du 12 octobre 2023, qui portait sur la modification des statuts de l'ARB-IG. Deux motifs de non-conformité ont été invoqués :

1. La non-conformité du projet de changement de statut du Conseil départemental, qui, de simple administrateur, serait devenu membre fondateur dans le cadre de la modification des statuts. Le contrôle de la légalité considère que ce processus s'apparente à une adhésion et doit faire l'objet d'une délibération spécifique du CA avant toute modification des statuts.
2. La non-conformité de la représentation du personnel au sein du CA. Le contrôle de la légalité estime que la représentation du personnel doit occuper deux sièges titulaires au sein du CA, tandis que la délibération initiale n'en prévoyait qu'un.

La présidente mentionne que bien que le cabinet STRATORIAL ait une lecture différente, il a été proposé de tenir compte de ces non-conformités. Elle souligne également que la moitié des ARB avait deux titulaires et deux suppléants pour la représentation du personnel, tandis que l'autre moitié avait un titulaire et un suppléant. Ils vont donc procéder aux modifications nécessaires et demandent au CA d'abroger la délibération 2023-21 sur la première modification des statuts et d'en reprendre une nouvelle.

Elle invite les membres à faire part de leurs remarques, commentaires ou demandes de prise de parole.

En l'absence de remarque, **la Présidente** soumet l'abrogation de la délibération n°2023-21 au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (5 titulaires + 4 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	1titulaire	

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

La Présidente passe au point suivant.

Point N°10 : Proposition d'un nouvel adhérent

La présidente explique que conformément aux demandes du contrôle de légalité, ils vont procéder à deux délibérations : la première délibération inclura le Conseil départemental comme un nouvel adhérent, ce qui implique une nouvelle répartition des sièges, passant de 1 à 2 sièges pour le Conseil départemental. De plus, le Conseil départemental deviendra contributeur annuel à hauteur d'une dotation de 200 000 € par an et acquerra le statut de membre fondateur, lui donnant ainsi le droit de participer à toute modification des statuts.

Madame Maguy DULORMNE demande plus d'informations sur ce processus.

La présidente explique que le processus pour devenir membre fondateur, que le contrôle de légalité appelle adhésion, implique d'avoir des sièges au sein du CA. Par exemple, la région est un membre fondateur avec 7 sièges, l'OFB avec 2 sièges, et l'État avec 1 siège. De plus, il faut être membre contributeur financièrement pour être membre fondateur. Ainsi, la région apporte 300 000 € de dotation annuelle, l'OFB 300 000 €, la DEAL 30 000 €, mais avec sa contribution sur le conservatoire botanique, la DEAL contribue maintenant environ 80 000 € par an. Le département interviendra donc à hauteur de 200 000 € de contribution annuelle.

Madame Maguy DULORMNE s'interroge également sur la difficulté d'avoir des membres fondateurs financiers "au-delà" des objectifs qui dépassent les intérêts socio-économiques d'un territoire. En d'autres termes, elle se demande s'il est pas compliqué d'obtenir des membres fondateurs qui soutiennent financièrement l'ARB mais qui ne sont pas uniquement motivés par la conservation et de protection de la nature, mais par des considérations économiques ou politiques locales, mais également par des objectifs de qui vont au-delà des intérêts purement socio-économiques d'un territoire.

La Présidente répond que les statuts ont été rédigés de manière conjointe entre la région, l'OFB et l'État, et que très clairement, dans ces statuts, les missions de l'ARB sont sanctuarisées et ne peuvent être remises en question par les membres fondateurs. Elle souligne que lors des réunions, les membres se réunissent pour des missions spécifiques et ne peuvent pas déroger à ces missions par la suite. L'ARB est le bras opérationnel de la préservation, de la conservation et de la valorisation de la biodiversité, et aucun membre fondateur ne peut aller à l'encontre de ces missions. Si un tel cas devait se présenter, il serait soumis au CA pour jugement, mais il serait peu probable que cela soit accepté, car l'État, l'OFB et la région Guadeloupe ont des engagements légaux et institutionnels en matière de protection de la biodiversité.

La présidente explique que l'État, l'OFB et la région Guadeloupe ont tous des missions spécifiques inscrites dans la loi, et ces missions incluent la protection et la préservation de la biodiversité. Ainsi, aucun membre fondateur ne peut déroger à ces missions. En ce qui concerne l'ajout du département, il est ajouté en raison de son rôle en tant que premier propriétaire foncier des espaces naturels sensibles (ENS) et de sa stratégie départementale pour ces ENS, qui reprend les missions de l'ARB.

Madame Maguy DULORMNE remercie pour la réponse et précise que sa question n'était pas spécifiquement liée au conseil départemental, mais qu'elle posait une question beaucoup plus générale. Elle prenait cet exemple pour illustrer la problématique, car des débats similaires peuvent surgir dans d'autres régions, comme en Guyane. Elle cherchait à comprendre comment l'ARB se positionne juridiquement par rapport à ses membres fondateurs et à leurs différentes visions de développement territorial.

Madame Marie-Luce Penchard souligne que si la biodiversité n'est plus une préoccupation majeure, il reviendra à l'ARB de s'adapter. Cependant, certaines choses peuvent ne pas être

réalisables car les missions de l'ARB sont encadrées par la loi. Elle insiste sur le fait qu'il y a une coordination entre les différents acteurs et que ce n'est pas une question de rapport de force. La question de la transition écologique relève du niveau national, avec des plans et des programmes qui ont été accélérés ces dix dernières années, notamment avec l'introduction de lois imposant des obligations réglementaires et des autorisations préalables pour les investissements. Cela reflète la reconnaissance de la nécessité de préserver notre planète, face à la destruction continue de l'environnement.

La présidente ajoute que dans le schéma d'aménagement du territoire porté par la région, la trame bleue et la trame verte sont incluses, conformément au schéma de cohérence écologique. Il est même envisagé d'inclure la trame noire, qui concerne la gestion de l'éclairage nocturne pour préserver les espèces nocturnes. Elle mentionne également la réactualisation du schéma régional de la biodiversité, qui sera votée en décembre 2024, et souligne que les données de cette stratégie régionale seront intégrées dans le schéma d'aménagement régional (SAR). Ainsi, les initiatives sont en cours, avec la stratégie nationale pour la biodiversité et la COP planification, qui contribuent à structurer la Guadeloupe pour l'horizon 2035. Les participants seront également sollicités pour participer aux ateliers du groupe 3 sur la biodiversité des écosystèmes dans le cadre de la COP.

Madame Maguy DULORMNE exprime sa gratitude pour les réponses fournies et souligne l'importance de la discussion. Elle partage ses propres préoccupations, en mettant en lumière un exemple concret : la sauvegarde de la dernière population de *Lococaptus rosas*, un arbre rare des Petites Antilles, menacé par les problèmes sur les berges lors des inondations. Maggie se réjouit du retour positif obtenu lorsque l'information a été diffusée et que les travaux ont été arrêtés. Cependant, elle exprime ses inquiétudes quant à l'équilibre entre les impératifs économiques et la nécessité de protéger l'environnement. Elle est désireuse d'entendre les perspectives sur la direction que prend la région dans ce domaine.

Madame la présidente explique que la planification de la transition écologique implique des indicateurs et le suivi de ces indicateurs vers une progression. Elle souligne l'importance de cette démarche gouvernementale pour suivre la progression de chaque région vers la transition écologique. Bien qu'il y ait toujours des sujets d'inquiétude, elle insiste sur le fait que la région avance de manière irréversible dans cette direction.

Madame Marion GESSNER pose une question sur la source des 200 000€ de dotation annuelle du conseil départemental, demandant de quel budget ils proviennent. La présidente répond qu'elle n'a pas cette information précise mais qu'elle pourra poser la question pour l'obtenir.

Marion GESSNER émet l'hypothèse d'une réorientation de certains budgets pour financer cette dotation et demande des éclaircissements à ce sujet.

La présidente explique qu'elle peut se renseigner mais que le conseil départemental perçoit des taxes sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et que, de manière générale, l'Inspection Générale du Développement Durable (IJEDD) a montré que cette taxe était sous-utilisée par les départements, avec chaque année 200 à 300 millions d'euros non utilisés.

Madame Marion GESSNER demande alors d'avoir plus d'informations de la part du conseil départemental,

Ce à quoi **la Présidente** acquiesce avant de donner la parole à Corine LACASDE.

Madame Marie-Corinne LACASDE remercie la présidente et exprime sa satisfaction quant à l'engagement de l'ARB sur la question de la trame noire. Elle rappelle qu'elle avait proposé cette idée à la commission aménagement de Cap Excellence, qui gère la trame bleue et la trame verte. Elle souligne l'importance de prendre en compte l'impact de l'éclairage sur les espèces animales et végétales, et se réjouit que cette préoccupation soit partagée.

La présidente la remercie et ensuite, elle demande s'il y a d'autres remarques, questions ou demandes de prise de parole. Ne constatant aucune, elle procède alors au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
Conseil Départemental	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (5 titulaires + 4 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	1titulaire	

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

La Présidente passe au point suivant.

Point N°11 Modifications des statuts

La présidente reprend les modifications présentées lors du CA du 12 octobre 2023, qui comprennent les modifications suivantes :

- **Préambule** - Adjonction des références au code de l'environnement (article R. 131-32) et code général des collectivités territoriales (articles L. 1431-1 et suivants)
- **Article 2** – Dissociation du siège officiel de l'ARB, maintenu à l'Hôtel de Région, de l'adresse postale de l'agence (villa Nirin à Gourbeyre, depuis le 15 mai 2023)
- **Article 3** - Ajout de la mention de l'existence d'un règlement intérieur du CA
- **Article 3** - Ajout du principe selon lequel l'établissement décide de son assimilation administrative en matière de ressources humaines
- **Article 8.1** - Augmentation du nombre de sièges du CA, de 29 à 30 sièges
- **Article 8.1.5** - Ajout de la mention précisant que le règlement visé est celui du CA
- **Article 8.2** - Ajout à la compétence du CA, la création des emplois non permanents (point n°4)
- **Article 9.1** - Ajout de la possibilité de pouvoir nommer, parmi les agents de l'ARBIG, une personne faisant fonction de directeur adjoint cela va nous éviter les intérimis lors de l'absence du directeur.
- **Article 9.3** - Modification du dernier paragraphe pour rendre la délégation de signature du directeur obligatoire au directeur adjoint ou à un chef de service en cas d'absence ou d'empêchement.
- **Article 18** - Ajout du Conseil départemental parmi les contributeurs annuels avec une dotation annuelle de 200 mille euros.
- **Article 23** : Modification statutaire de l'ARB-IG

Modification principale

Article 8.1 - Nouvelle répartition des sièges du CA

- ➔ Le Conseil départemental devenant un nouveau financeur de l'agence, il est proposé d'augmenter son nombre de représentants au sein du CA. Ainsi, il disposerait désormais de 2 représentants au CA, contre un actuellement. En contrepartie, la représentation du Conseil régional passerait de 8 à 7 représentants. Enfin, pour la représentation du personnel, le nombre de représentants passerait de 1 à 2. En résumé, le Conseil départemental, en plus de son siège actuel, gagnerait 1 nouveau siège (un siège libéré par le Conseil régional) et le personnel gagnerait aussi 1 nouveau siège (apporté par le passage du CA de 29 à 30 sièges). La représentation des autres membres au sein du CA demeure inchangée

La présidente demande s'il y a d'autres remarques, questions ou demandes de prise de parole. Ne constatant aucune, elle procède alors au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	David MONTOUT	Dany LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (5 titulaires + 4 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	1titulaire	

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimés : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

La présidente remercie pour la confiance des administrateurs et explique le suivi des deux délibérations. Elles seront adressées aux membres fondateurs actuels, à savoir la région, l'OFB, et au conseil départemental. Les délibérations seront votées de manière hiérarchique, d'abord

l'adhésion, puis la modification des statuts. Une fois que la région, l'OFB et le conseil départemental auront délibéré, toutes ces délibérations, y compris celle du conseil d'administration de l'agence, seront renvoyées à la préfecture où un arrêté préfectoral sera pris pour que la modification des statuts entre en vigueur.

Elle espère que les deux délibérations passeront lors de la plénière du 12 avril pour la région. Pour le conseil départemental, elle indique qu'il devrait y avoir une commission permanente en mai et la plénière en juin pour l'OFB. Si tout se passe comme prévu, début juillet, toutes les délibérations seront prêtes pour que le préfet puisse prendre l'arrêté de modification des statuts.

La présidente annonce que les points de délibération sont terminés et passe au point d'information, laissant la parole à Kanell pour ce sujet.

Point N°12 Récapitulatifs des engagements depuis le CA du 1er mars

Madame Kanell AMBROISE informe que depuis le premier conseil d'administration du 1er mars, il y a eu le dépôt du dossier FEDER pour le conservatoire botanique, pour un montant de 1 155 249 €. De plus, hier, le 21 mars 2024, il y a eu le dépôt du dossier FEDER pour la sensibilisation à la protection de la biodiversité. Bien que ce dernier ne figure pas sur le tableau, il est important de noter qu'un nouveau dossier FEDER a été déposé.

Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions du 01/03/2024 au 10/03/2024 (Conformément à la délibération n°2023-15 du 21 juin 2023)				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
05/03/2024	Dépôt de dossier FEDER « Conservatoire botanique »	Région Guadeloupe Instruction FEDER	1 155 249€	

Point N°13 calendriers des prochains CA pour 2024

La présidente présente le calendrier prévisionnel des prochains conseils d'administration. Pour le CA du 7 mai 2024, il faudra revoir la date en raison du projet de la Planète Revisitée des Iles de Guadeloupe. Étant donné qu'il s'agit d'un marché dépassant les montants que peut signer l'ordonnateur, il est impératif que cela soit approuvé par le conseil d'administration. Ainsi, il y aura un petit conseil d'administration d'une durée maximale d'une heure pour statuer sur les marchés à passer. La date sera probablement le 14 mai au matin, et cela pourra se faire en visioconférence.

Ensuite, il y aura le 4 juin pour les réélections, car la présidente a été élue en juillet 2021 pour un mandat de trois ans. Enfin, les CA du 11 octobre et du 6 décembre permettront de compléter en fonction des besoins de l'année.

Madame Kanell AMBROISE profite de ce point pour parler des marchés qui devront passer au CA mais aussi à la CO (Commission d'Appel d'Offres). Il rappelle les membres de la commission d'appel d'offres : le représentant de l'OFB avec Mme La Cascade en suppléance, Monsieur Fabrice JASARON avec Madame BAILLET Patricia en suppléance, Monsieur Camille PELAGE avec Monsieur David MOUTOUT en suppléance, Monsieur Charly VINCENT avec le représentant du Conservatoire du Littoral CDL en suppléance, et le représentant de l'ONF avec le représentant du Parc National de la Guadeloupe en suppléance.

Les membres recevront un courriel dans les prochains jours pour fixer les dates de la CO qui se tiendra en amont du prochain CA.

La présidente ajoute qu'ils enverront dès ce week-end les informations pour la CO.

Calendrier prévisionnel des séances du CA de l'ARB-IG 2024	
Dates	Points-clés à l'ordre du jour
1er Mars 2024	CA Orientations budgétaires
22 mars 2024	CA Budget primitif 2024
07 mai 2024	CA -vote des marchés LPR IG
4 juin 2024	CA -Election de la présidence
11 octobre 2024	CA
6 décembre 2024	CA

Point N°14 LOGO du CBIG

Monsieur Marc Gayot explique que les conservatoires botaniques agréés se sont réunis au niveau national pour attribuer des logos déclinés par couleurs à chaque conservatoire. Chaque couleur correspond à un conservatoire existant ou en préfiguration. Pour la Guadeloupe, ils ont prévu une couleur verte d'eau.

FÉDÉRATION C51 M20 J0 N78 R47 V65 B81 #2f4f5f Pantone 432C	MASSIF CENTRAL C20 M38 J80 N6 R203 V155 B66 #cb9b44 Pantone 7407C	ALPIN C10 M40 J96 N0 R229 V162 B19 #e5a213 Pantone 124C	PYRÉNÉES MIDI-PYRÉNÉES C0 M57 J89 N0 R240 V132 B40 #f06428 Pantone 715C	CORSE C0 M73 J82 N0 R235 V97 B52 #eb6134 Pantone 7416C	MARTINIQUE C0 M93 J78 N0 R228 V41 B51 #e52933 Pantone 1788C	MÉDITERRANÉEN C0 M95 J62 N21 R192 V31 B59 #cd1f3b Pantone 183C	
	FRANCHE-COMTÉ C42 M10 J81 N0 R169 V189 B80 #a9bd50 Pantone 617C	MASCARIN C68 M16 J88 N0 R96 V159 B71 #609147 Pantone 7737C	BAILLEUL C84 M21 J76 N6 R3 V136 B92 #03885c Pantone 7725C	BASSIN PARISIEN C85 M8 J55 N0 R94 V174 B138 #5eae8a Pantone 7723C	BREST C83 M16 J24 N0 R0 V154 B184 #009ab8 Pantone 7703C	SUD-ATLANTIQUE C83 M18 J0 N0 R92 V171 B223 #5cabdf Pantone 284C	
	NORD-EST C33 M22 J76 N0 R180 V170 B42 #b4ae2a Pantone 7766C	GUADELOUPE C75 M5 J48 N3 R28 V168 B149 #1da695 Pantone 7473C	NORMANDIE C94 M48 J20 N0 R0 V110 B160 #006ea0 Pantone 307C	GUYANE C83 M57 J0 N0 R115 V114 B179 #7372b3 Pantone 272C	NOUVELLE-CALÉDONIE C18 M100 J42 N0 R201 V18 B90 #c9125a Pantone 214C		

COULEURS ATTRIBUÉES

COULEURS PROJETES

Monsieur Marc Gayot ajoute que c'était un défi de trouver une couleur adaptée pour le logo du Conservatoire botanique de Guadeloupe. Ils ont accepté avec plaisir la couleur vert d'eau attribuée. Cette couleur est maintenant déclinée dans le logo du conservatoire. Il explique qu'il y a deux phases avant d'être agréé. Pendant cette période, ils peuvent utiliser le logo pour signaler qu'ils sont dans cette démarche et être identifiés auprès des partenaires. Cependant, ils doivent ajouter l'inscription "projet" sur le logo et éviter de mentionner "national" car ils ne sont pas encore agréés. La petite feuille dans le logo sur le "C" deviendra verte une fois qu'ils seront agréés. La Nouvelle-Calédonie est dans une situation similaire, ne pouvant pas être désignée comme un conservatoire national en raison de son statut, mais étant engagée dans la même démarche que le CB à portée identique.

Pour le conservatoire botanique des îles de Guadeloupe, la contrainte supplémentaire est qu'ils ont déjà un logo très coloré pour l'ARBIG. Ils ont donc essayé de mieux intégrer le logo provisoire du CBN avec celui de l'ARBIG. Dans l'ensemble, leur démarche est alignée sur celle des conservatoires nationaux et souligne leur travail en réseau avec les autres CB.



Monsieur Marc GAYOT explique que, tout comme la Guadeloupe, chaque conservatoire en Martinique met en avant un élément de sa flore, en l'occurrence l'Oberia recifloria, récemment reconnu comme une espèce endémique de la Guadeloupe. Après l'agrément, il propose de faire de même en communiquant sur le logo, qui devra être réactualisé, et en l'associant au logo du réseau national CBN. Il souligne l'importance de préserver leur identité historique, comme le font les conservatoires en Martinique.

La présidente reprend la parole en précisant que lorsque la petite feuille grise deviendra verte, cela signifiera qu'ils sont agréés, puis elle demande s'il y a des remarques ou des observations.

Madame Marion GESSNER exprime son approbation, trouvant la proposition très bien.

La présidente remarque qu'elle aurait ajouté des couleurs au logo. Elle souligne que le logo de l'ARBIG est le plus simple mais aussi le plus coloré des logo ARB, et il représente notamment le paillon, les oiseaux et le serpent, notant que le "G" qui fait référence à un serpent, et évoque la présence de petits reptiles sur le territoire.

Marion GESSNER ajoute que l'impression sera économique en encre, faisant écho à l'idée de simplicité du logo.

La présidente remercie et souligne que, bien qu'ils soient à 8 000 km, il est crucial de comprendre ce qui se passe au niveau national. Elle mentionne la crise agricole qui a récemment éclaté, avec des agriculteurs voyant une diminution de leurs revenus. Parmi les 79 revendications agricoles, une était dirigée contre l'OFB. Le monde agricole estime que l'OFB exerce une pression excessive en tant que police de l'environnement, rendant leur vie difficile. Cette situation a abouti à une demande de "année blanche" sans taxes ni impôts environnementaux, ainsi qu'à une autorisation d'utilisation illimitée de pesticides.

La présidente partage les incidents survenus dans 25 sites de l'OFB, avec des dégradations et des départs de feu, et mentionne les attaques verbales, y compris l'utilisation du terme "collabo de l'office française des blérauts". Ces tensions ont conduit à une proposition de loi visant à abroger

l'OFB, déposée au Sénat. Lors d'une audition, les discussions se sont principalement concentrées sur le rôle de la police de l'environnement et les contrôles.

Elle rappelle que les agents de l'OFB appliquent la loi et qu'en quatre ans d'existence, aucun incident impliquant des armes contre un agriculteur n'a été signalé. Elle souligne que les agents sont formés en droit et à l'utilisation des armes, et qu'ils ont plus de jours de formation annuels que la police nationale et la gendarmerie. Elle insiste sur le fait que la désescalade est privilégiée, mais que la justice doit être rendue lorsque nécessaire.

La présidente évoque également des suggestions sur l'interrogatoire des agriculteurs, mentionnant que les procédures judiciaires doivent être suivies, et qu'il n'est pas approprié d'interroger les suspects dans une salle de mairie. Elle rejette également les suggestions d'équiper les agents de taser. Elle a souligné l'importance de maintenir la crédibilité de la police de l'environnement et a affirmé que le désarmement serait inacceptable.

Elle partage les tensions ressenties lors des récentes réunions du conseil d'administration, entre les agents et les représentants du monde agricole. Elle conclut en soulignant l'importance de travailler en collaboration avec les acteurs agricoles pour construire une argumentation solide sur la biodiversité, rappelant que la protection de l'environnement est essentielle pour préserver les sols, l'eau et l'air.

Madame Marie-Luce PENCHARD demande si un texte pourrait être déposé pour abroger toutes ces avancées environnementales.

La présidente répond qu'elle pense que oui, des textes peuvent être déposés, mais elle souligne le soutien de certains sénateurs en faveur de l'OFB. Elle met en avant le fait que, si l'OFB était une force de police, personne ne remettrait en question ses contrôles, tout comme on ne remet pas en question ceux de la police ou de la gendarmerie. Elle explique que le travail de l'OFB consiste à appliquer les normes établies au niveau européen et que la simplification de ces normes relève du travail des parlementaires, pas de l'OFB.

Elle insiste sur le fait que le désarmement des agents de l'OFB est une ligne rouge à ne pas franchir, et elle rappelle que cette position a été approuvée à l'unanimité par les représentants agricoles au sein du conseil d'administration. Elle mentionne également la nécessité de faire face à la surenchère des différents groupes agricoles, tout en soulignant que cela ne contribuera pas à résoudre la crise actuelle. Elle réaffirme que le message est clair : le désarmement de l'OFB ne doit pas être envisagé.

Elle conclut en affirmant avoir transmis ce message à différents niveaux de gouvernement notamment à Matignon, qui est le siège du gouvernement français, ainsi qu'à l'Élysée en insistant sur le fait que c'est une ligne à ne pas franchir pour l'OFB.

Monsieur Jean-Michel ZAMMITE exprime sa gratitude envers Madame la Présidente pour ses paroles fortes et sincères, ainsi que pour son énergie et son engagement en faveur de l'OFB et de ses agents. En tant qu'ancien directeur de police à l'AFB, il souligne son expérience et sa sensibilité particulière à la question de la police, surtout dans les départements d'outre-mer où l'action de l'OFB est plus visible. Il met en avant le fait que l'OFB intervient sur tous les volets de la protection de l'environnement, en collaboration avec d'autres acteurs tels que l'ARB et les territoires engagés pour la nature. Il propose de faire intervenir son chef de service départemental de police pour expliquer le travail de l'OFB lors d'un point d'information, en séance théorique de CA ou lors d'un déplacement sur le terrain. Il partage également une anecdote illustrant la nécessité parfois vitale pour les agents d'avoir recours à leurs armes, soulignant que ces situations restent rares et que la grande majorité des contrôles se déroulent sans incident. Il remercie la présidente pour ses paroles et souligne l'importance de défendre l'éthique de la police environnementale.

La présidente souligne l'accompagnement important apporté par l'OFB au monde agricole, notamment à travers des investissements financiers significatifs, des dispositifs tels qu'Agrifaune et des partenariats avec des organismes comme l'INRAE et le réseau des Parcs naturels régionaux. Elle insiste sur le fait que l'OFB ne se limite pas au volet coercitif, mais met en œuvre toute une gamme d'actions pour soutenir les agriculteurs. Elle mentionne également l'importance du dialogue avec les agriculteurs, illustrée par les déplacements sur le terrain et les rencontres directes avec les exploitants, ainsi que la nécessité d'instaurer un véritable dialogue territorial, impliquant les préfets et les élus locaux. La présidente invite ensuite à partager des remarques ou des réactions, puis remercie les participants à la réunion.

Madame Kanell AMBROISE annonce qu'elle enverra les documents à signer pour le compte administratif et le budget, comme cela a été fait l'année précédente, en vue de les déposer auprès du contrôle de légalité.

La présidente conclut en demandant s'il y a d'autres remarques avant de remercier à nouveau les participants.

En l'absence de demande de parole, **la Présidente** remercie les membres du conseil d'administration, et l'ordre du jour ayant été épuisé, lève la séance à 11h45. Elle indique que le prochain CA aura lieu en mai et portera sur les votes des marchés du projet LPRIG.

Fait à GOURBEYRE, le 04 juin 2024.

La présidente du Conseil d'administration de l'ARB-IG

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned centrally on the page.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO